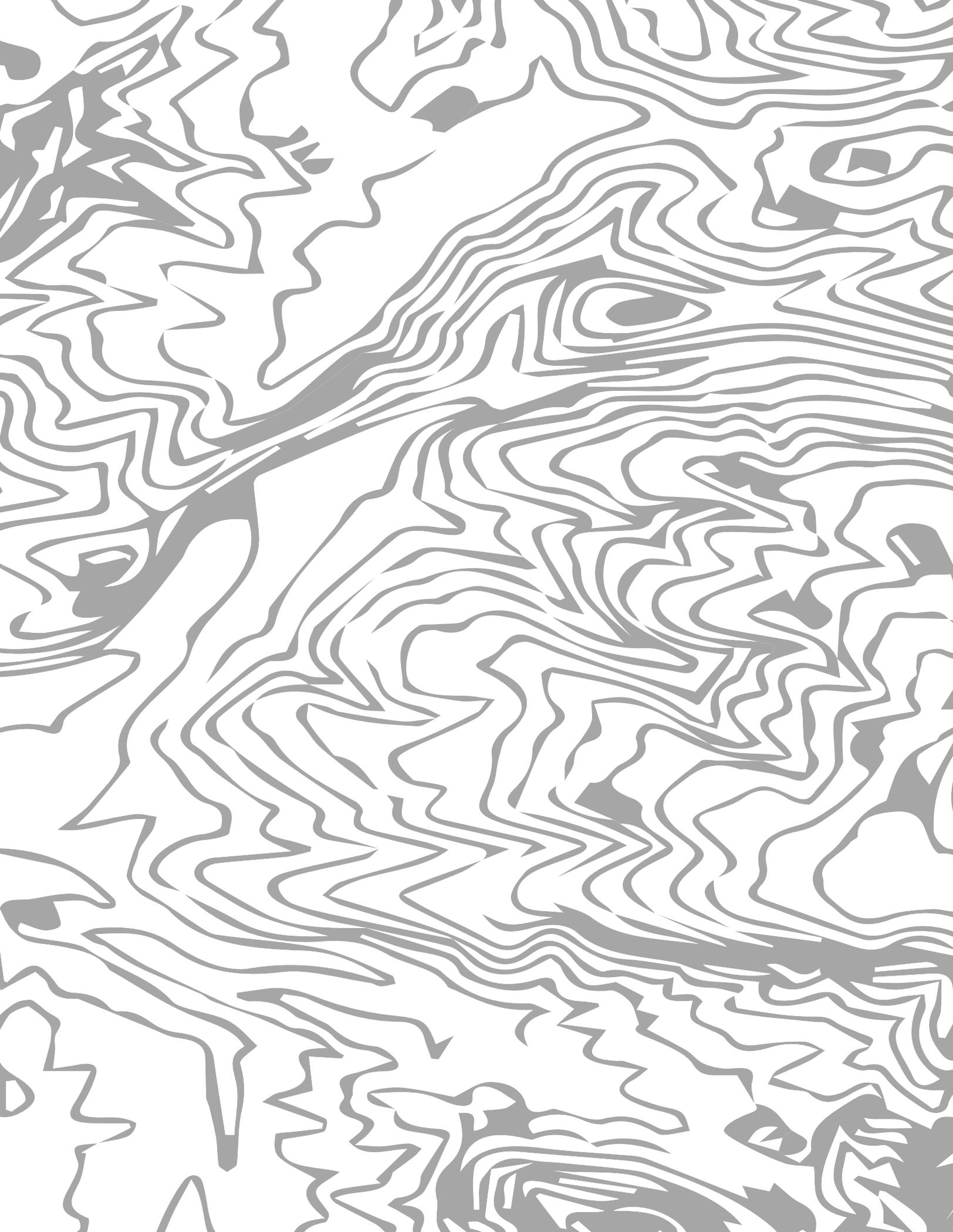


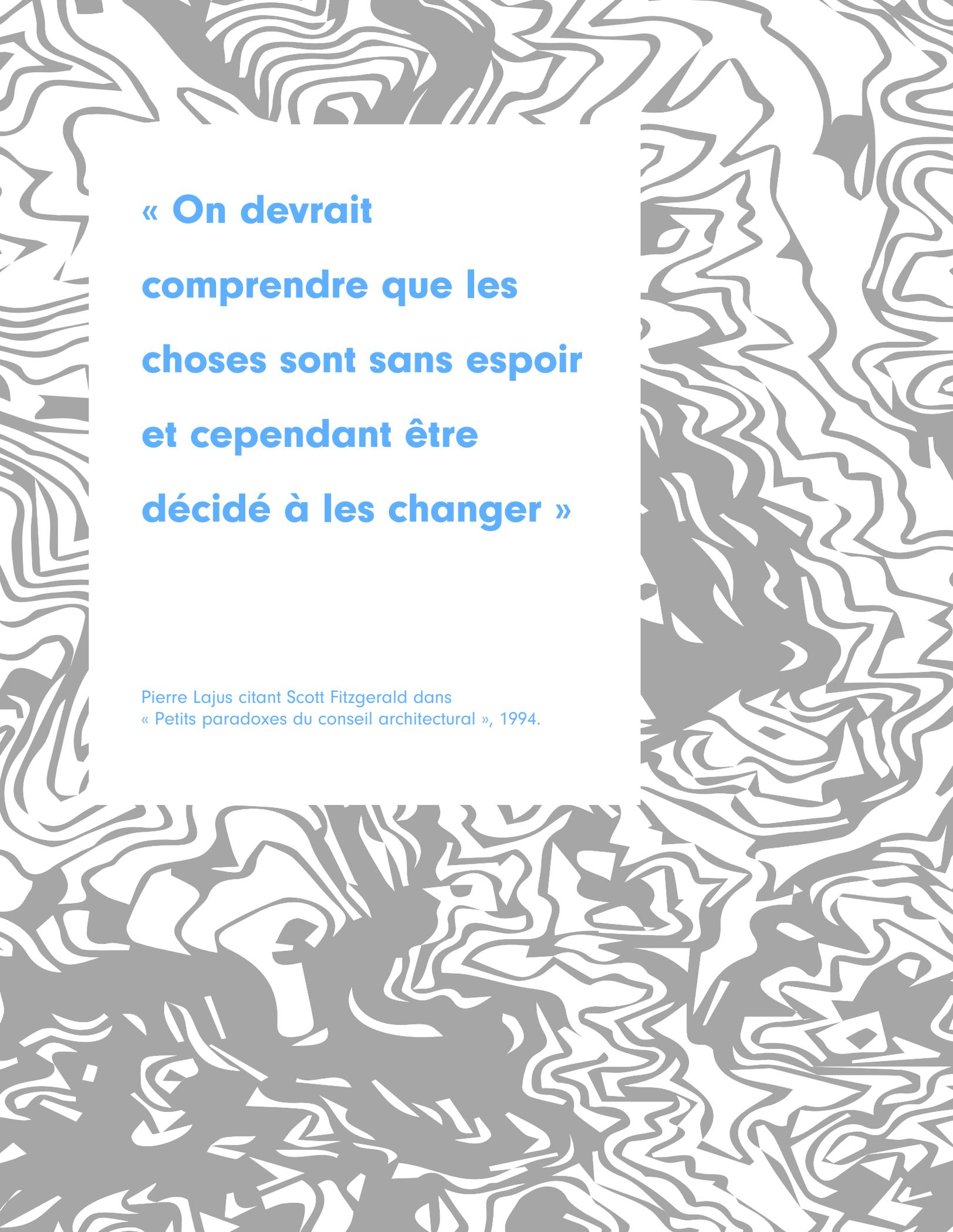


ARCHITECTES
CONSEILS DE L'ÉTAT

**ACCOMPAGNER
LES POLITIQUES PUBLIQUES
DANS LES TERRITOIRES
DE DEMAIN**

**LES PROPOSITIONS
DES ARCHITECTES-CONSEILS DE L'ÉTAT**





**« On devrait
comprendre que les
choses sont sans espoir
et cependant être
décidé à les changer »**

Pierre Lajus citant Scott Fitzgerald dans
« Petits paradoxes du conseil architectural », 1994.

Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT : UNE RÉFLEXION COMMUNE	6
1. LES ACE :	
> UNE COMPÉTENCE SPÉCIFIQUE AU SEIN DES SERVICES DE L'ÉTAT	15
> UN RÉSEAU DE PRATICIENS RÉPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	17
> UN APPUI ET UN RELAIS POUR INNOVER	21
• Accompagner les collectivités - Témoigner des enjeux locaux	23
• Révéler les mutations des territoires - Innover	25
2. DES OBJECTIFS POUR DEMAIN	
1. Donner du sens à la transition énergétique et écologique en cours	31
2. Assurer un cadre de vie de qualité pour tous	33
3. Favoriser les stratégies de développement solidaire entre villes, espaces périurbains ou ruraux	35
4. Favoriser la transversalité et le partage nécessaire entre acteurs	37
3. DES PROPOSITIONS POUR UNE MEILLEURE COHÉSION TERRITORIALE	39
1. Partager un diagnostic sur les enjeux territoriaux	43
2. Impulser une culture de projet	53
3. Capitaliser les expériences de terrain et contribuer à la réflexion nationale	59
4. ANNEXES	65
ACE présents à l'université d'été	66
Participants aux tables rondes	67
Liste des personnes interviewées	68
Remerciements	69

LE MOT DU PRÉSIDENT : UNE RÉFLEXION COMMUNE

L'année 2020 était pour les architectes-conseils de l'Etat (ACE) un anniversaire important, celui des 70 ans de leur création. Comme chaque décennie, nous avons mis en place un séminaire particulier dont le but était de produire une réflexion critique sur nos pratiques de conseils.

La crise sanitaire majeure à laquelle le monde entier a dû faire face en a décidé autrement. Passé la sidération face à l'évènement, cette crise a cependant permis de prendre conscience, dans notre quotidien et ce, par le plus grand nombre, de l'importance primordiale de la qualité du cadre de vie, de son organisation spatiale, de l'impact de nos mobilités quotidiennes et de la limite de nos ressources. Elle a également mis en exergue le rôle essentiel du collectif et l'indispensable besoin d'avoir des relations à travers ce que l'on nomme aujourd'hui le "présentiel", donc dans l'Espace.

Si un grand nombre de tendances étaient déjà ciblées par des politiques publiques, en particulier sur la transition écologique et la valorisation de notre patrimoine bâti, la radicalité de la crise a exacerbé les tensions, montré les limites de ces mêmes politiques mais, aussi, notre formidable capacité d'adaptation, d'innovation et finalement de résilience.

Cet anniversaire nous le rappelle : les architectes-conseils ont été sollicités à la suite d'une autre période de crise, celle de la deuxième guerre mondiale, quand il a fallu, dans un large consensus, reconstruire, réparer, remettre sur pied le plus rapidement possible une nouvelle société. Au fil du temps, les missions de conseil ont évolué du suivi de la reconstruction aux logements sociaux, aux équipements publics en passant par la planification, intégrant les questions de densité, de réemploi, de sobriété foncière et de gestion des risques. Notre rôle, tout au long de ces années, a toujours été de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des politiques de l'État et donc, in fine, de les adapter aux situations contrastées de chaque territoire. Tout en garantissant une équité de traitement et une véritable qualité architecturale, gage de l'intérêt public et de la cohésion nationale.

“ Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. ”

Article 110 du code de l'Urbanisme

Aujourd'hui, l'intervention de l'État auprès des collectivités locales est en profonde mutation. Lois de décentralisation, gouvernance élargie, réorganisation des services publics et de l'ingénierie locale modifient fortement ses relations avec le terrain. Les consensus sont moins évidents à obtenir et l'on observe une société de plus en plus fragmentée, avec des avis divergents voire des oppositions tranchées.

Nous avons posé ce contexte comme base de réflexion à notre université d'été afin de développer une vision prospective et réfléchir aux sens de nos missions.

La crise n'a fait que renforcer notre conviction initiale de l'urgence de la transition et du changement de paradigme nécessaire. Notre capacité à convaincre, à faire du lien et du partage, mais aussi à innover et à s'adapter sont des atouts indéniables dans les mutations qui s'annoncent.

Ce document n'est qu'une étape dans l'évolution effective de nos missions. Ouvrage collectif, façonné à plusieurs mains, il croise divers points de vue à l'image de ce que nous sommes, dans nos territoires et en tant que professionnels. Dans le même temps, il prend acte de la volonté de continuer à bâtir une culture qui, nourrie de l'expérience partagée de la chose publique, soit une culture propre aux architectes-conseils de l'État.

*Stéphane Barriquand
Président, 2020-2021*

En septembre 2020 une université d'été a été organisée à la Grande-Motte dans l'Hérault.



VERS UNE VISION PARTAGÉE

Pour fêter les 70 ans de l'association du corps des architectes-conseils de l'État, son bureau a décidé d'innover dans la forme de son séminaire annuel. S'appuyant sur les méthodes collaboratives en cours de développement dans les organisations collectives, il a organisé une démarche d'ensemble qui s'est étalée sur 2020 et 2021. Les maîtres mots de concertation, co-construction, intelligence collective et collaboration ont été mis en œuvre pour essayer de dresser des hypothèses d'évolution et des recommandations qui puissent être adressées à l'État et à tous les partenaires opérationnels des architectes-conseils de l'État.

Le choix de cette démarche s'est également imposée du fait d'un renouvellement très important de l'effectif du corps des ACE.

Toujours dans ce parti pris très collaboratif, le séminaire s'est tenu sous forme de « World Café », animé par cinq groupes de travail.



Les cinq thèmes abordés à l'université d'été

ATELIER 1 : L'ACE DANS L'ORGANIGRAMME TERRITORIAL : QUELLE PLACE AUJOURD'HUI ET DEMAIN ?

Réorganisation des services de l'État : quelle est la meilleure place envisageable pour les ACE ?

Quels sont les partenariats et réseaux à valoriser ?

ATELIER 2 : QUEL INTÉRÊT À DISPOSER D'UN ACE POUR UN TERRITOIRE DONNÉ ?

Quelles sont les « bonnes pratiques » identifiables dans vos missions ?

Quelles évolutions possibles demain pour les missions réalisées par les ACE ?

ATELIER 3 : TRANSVERSALITÉ ET CULTURE DE PROJET : FER DE LANCE DE L'ACE ?

De quelle transversalité parle-t-on ?

Qu'est-ce que la « culture de projet » ?

ATELIER 4 : DÉFINIR LES ENJEUX TERRITORIAUX EN LIEN AVEC LES ENJEUX NATIONAUX ?

Lecture territoriale : de quelle manière appréhender les enjeux locaux ?

Que faire pour mieux appliquer les consignes nationales au niveau local et pour faire remonter les enjeux locaux au niveau national ?

ATELIER 5 : COMMENT AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DU «CORPS DES ACE» ?

Quelles valeurs porte la fonction d'ACE ?

Quel rôle peuvent jouer les ACE dans le discours public ?

Université d'été des ACE - la Grande Motte - 2020

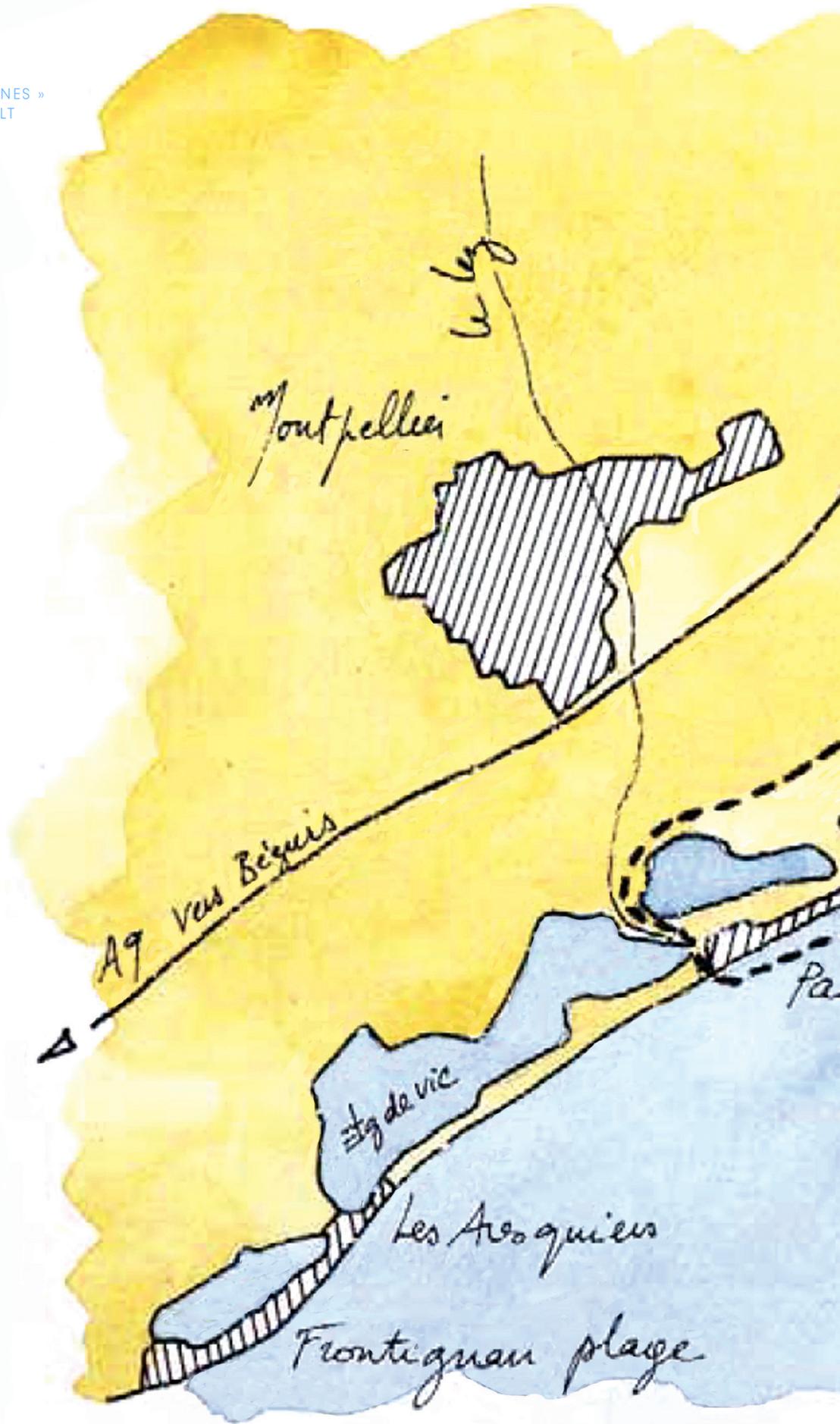


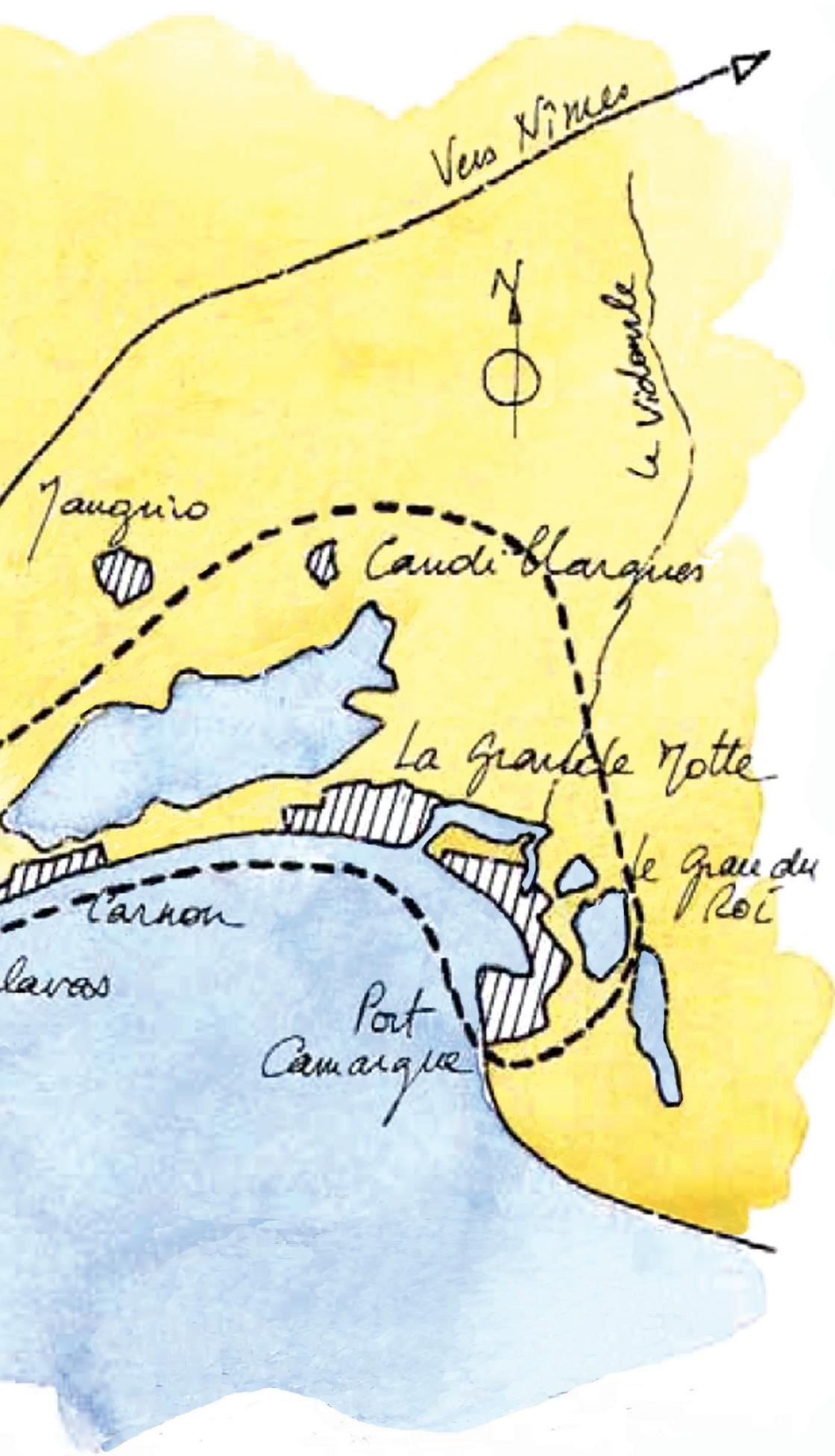
La richesse des thématiques explorées lors de ces groupes nous a permis de mettre à plat nos questionnements, de développer à la fois une vision prospective et une réflexion sur le sens de nos missions face aux différentes évolutions en cours. Le regard que nous portons sur nos savoir-faire se veut critique afin de pouvoir interroger le bien-fondé de nos méthodes.

Pour aboutir au document que nous présentons ici, plusieurs étapes d'un travail collectif ont été mises en place de 2020 à 2021 :

- un questionnaire ouvert, adressé à un panel de 28 ACE représentatifs de notre association, au printemps 2020 ;
- un appel à contributions adressé à tous les ACE, à la même période ;
- deux tables-rondes et des rencontres ciblées avec des partenaires internes (DGALN, groupement des DDT, PUCA, DRAC, ANRU, MIQCP), des associations d'architectes et d'urbanistes d'État (ANABF, AUAUE) et des acteurs externes comme la FNCAUE et les écoles nationales supérieures d'architecture et du paysage ;
- une université d'été qui s'est déroulée du 11 au 13 septembre 2020, à La Grande Motte et a permis l'échange et le débat, en mode collaboratif ;
- des entretiens avec des personnalités extérieures conduits pour recueillir leur point de vue sur notre rôle aujourd'hui ;
- un colloque anniversaire en 2021 à Paris, en présence de nos organismes de tutelle et auquel seront conviées différentes personnalités, qui restituera ce document.

DESSIN ISSU DE VOTRE OUVRAGE
"LA GRANDE MOTTE, CITÉ DES DUNES"
RÉALISÉ PAR LE CAUE DE L'HERAULT
1994





Vers Nîmes

Le Vidouze

Jauguio

Caudi Barques

La Grande Motte

Le Grand Roi

Carrou

lavas

Port Camargue

“ L’architecture est indissociable du cadre de vie. Au quotidien elle qualifie l’ensemble du cadre bâti, caractérisant par ses dimensions techniques et esthétiques, la culture d’un pays, d’une région, d’une ville. Elle s’inscrit dans une histoire, une géographie, un climat donné, témoigne des politiques mises en œuvre elle est donc consubstantielle à l’environnement édifié par une société. Les structures publiques ne sont souvent en lien avec les architectes que ponctuellement pour la construction d’un projet, équipement public le plus souvent. Les relations entre l’Etat et les architectes sont rares. A l’opposé, les ACE au sein des services de l’Etat apportent une présence continue qui diffuse ainsi une connaissance de l’architecture sur le long terme. En second lieu, les architectes conseils de l’état importent au sein des services une connaissance de l’architecture du quotidien, celle du cadre de vie de tous les citoyens. C’est donc une mission de conseil sur tous les territoires sur le long terme. ”

*Catherine Jacquot, Architecte-Conseil de l’Etat
et ancienne présidente du Conseil National de l’Ordre des Architectes*

“ (...) depuis près de cinquante ans, les architectes conseils qui se sont succédés éprouvent une réelle fierté à avoir été choisis pour accomplir une mission de service public, et non une fonction. Pour eux, l’accomplissement de cette mission est fondé sur une triple indépendance : statutaire, car ils sont nommés par le ministre et placés sous l’autorité du préfet auprès des DDT, DRAC ou DREAL ; financière, car la rémunération perçue dans ce cadre est marginale au regard de leur activité professionnelle ; morale, enfin, puisqu’ils n’exercent aucune autre activité professionnelle dans le département où ils sont conseils. ”

*Bertrand Mathieu, président des ACE en 1999
(in Conseil n°5, « le sens d’une mission », novembre 2000)*

1.

LES ACE :

> UNE COMPÉTENCE SPÉCIFIQUE AU SEIN DES SERVICES DE L'ÉTAT

Les architectes-conseils de l'État (ACE) forment un groupe singulier auprès des différents services déconcentrés des ministères (Transition écologique, Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Culture).

Recrutés sur la base d'une expérience reconnue dans le domaine de l'architecture au sens large, les ACE sont des professionnels en activité issus du monde de la construction et de l'aménagement. Ils ont une compétence spécifique par leur formation initiale et leur pratique professionnelle. Ils exercent leurs missions au sein des services de l'État deux jours par mois - une durée modulable en fonction du contexte – pour leur apporter, en lien avec les paysagistes-conseils de l'Etat (PCE), conseils et réflexions dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et, plus largement, de l'aménagement du territoire. L'indépendance de ces architectes privés est assortie de règles déontologiques précises. Elle est également confortée par un éloignement physique entre leur lieu d'exercice professionnel et leur terrain d'affectation en tant qu'ACE.

Rattachés aux services déconcentrés de l'État en région (DREAL, DRAC) ou en département (DDT(M)), leurs interventions sont encadrées par un guide de gestion, des circulaires et le contenu de la lettre de mission élaborée conjointement avec leur service d'accueil à chaque début d'année.

Profil des ACE : un renouvellement générationnel en cours



Séminaire ACE à HELSINKI, 2013

En 2021, 141 ACE sont en poste. La parité est loin d'être atteinte puisque l'on compte 102 hommes contre 39 femmes. Si ces chiffres reflètent la profession des architectes, il est important de souligner que le métier se féminise depuis les années 2000.

En termes d'âge, on observe un profond renouvellement durant les deux dernières années, car un grand nombre d'ACE sont partis à la retraite à 70 ans, l'âge limite d'exercice de la fonction. En 2019, 25 nouveaux ACE ont été recrutés et en 2021, 28 architectes l'ont été pour les deux prochaines années. Un tiers de l'effectif total des ACE a donc été renouvelé en cinq ans, ce qui est marquant dans la composition sociologique du corps. En 2021, sur 227 candidatures (et 48 admissibles), les 28 candidats admis se sont répartis entre 11 femmes et 17 hommes. L'âge moyen des nouveaux entrants est de 50 ans, ce qui rajeunit la population des ACE. En effet, sur les 141 ACE en poste, 17 % ont moins de 50 ans (25), 28 % entre 50 et 60 ans (40) et 53 % plus de 60 ans (76). Enfin, 40 % des ACE résident en dehors de l'Île-de-France.

“ Notre pratique du métier est une plus-value. Il n’y a pas, ou très peu d’architectes dans les collectivités locales qui exercent, qui savent passer par les différentes étapes d’une opération, de la conception à la construction. Notre plus-value est de consulter de façon pragmatique et éclairée les collectivités, et d’avancer avec elles et non contre elles.

”

Cécile Fridé, ACE

> UN RÉSEAU DE PRATICIENS RÉPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Alliant des missions courtes qui permettent un regard extérieur, rapide et aiguisé sur des situations et un ancrage dans le temps long (5 à 8 ans d'affectation sur un poste) qui favorise la connaissance d'un territoire et de ses acteurs, les ACE ont un positionnement original. Peu fréquente au sein des services de l'État, une telle permanence fait parfois d'eux une ressource mémorielle.

Habités, par leur pratique à composer avec une multitude de paramètres et d'intervenants et à s'adapter aux différents niveaux de décisions (préfets, élus, services techniques et autres acteurs locaux), ils jouent un rôle de médiateurs et/ou de facilitateurs entre public et privé, entre services de l'État et collectivités.

Soucieux de l'intérêt public, les ACE contribuent à orienter les collectivités et les porteurs de projet vers la mise en place de processus vertueux et innovants basés sur des exigences de durabilité, de sobriété énergétique et foncière, de solidarité.

Ils sensibilisent les élus et les services de l'État à la lecture et à la compréhension des espaces urbains et bâtis et participent à la cohésion des territoires par l'adaptation aux enjeux locaux, des directives nationales.

Leurs missions s'exercent en complémentarité de celles des paysagistes-conseils de l'État (PCE) avec qui ils forment le plus souvent des binômes opérationnels dont les objectifs sont communs.

“ Nous avons, ACE et PCE, des objectifs communs et partagés. Nous sommes plus forts en construisant des liens solides puisque nous sommes complémentaires. La « qualité » est une gageure permanente. Mais nous construisons ensemble les conditions d'exercice de nos métiers.

”

Bertrand Folléa, président des PCE

Les ACE dans le Bassin Minier - 2014



Qui sont les architectes conseils de l'État ?

D'abord architectes

“ L'architecture, prise au sens large du terme, est au cœur de leur mission, au croisement de toutes les composantes du cadre de vie pour lequel ils s'investissent. Veiller à rendre ce cadre de vie « habitable pour l'homme », telle est la première finalité de l'architecture et l'essence même de leur mission. Les architectes-conseils possèdent un double statut : ils sont à la fois des professionnels et apportent leur expérience, leurs compétences, leurs capacités de réflexion au sein de l'administration dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme : « savoir-faire et savoir penser ». Riches d'une histoire de plus de 70 ans, les architectes-conseils bâtissent un socle de valeurs communes depuis leur création en 1950 et la fondation en 1953 de leur association, véritable espace de concertation et d'échanges.

De la valeur du conseil

Les ACE sont sollicités à la fois en tant qu'experts – pour leurs connaissances – et en tant que conseils. Du latin « consilium » délibération, projet, il faut entendre ici le terme comme ce qui tend à diriger, à inspirer la conduite, ce qui implique sagesse, raison, réflexion. Il n'existe a priori que si la demande de conseil existe. Il ne peut s'imposer. Mais le conseil peut devancer la demande et la valeur du dialogue qu'il génère contribue alors à donner à l'action du conseil toute sa richesse. Au-delà de cet essai de définition, le contenu et l'objet même de la mission de conseil sont en évolution constante. Ce qui se traduit à travers les lois et les ambitions affichées par chaque ministère, dont l'appellation éclaire le sens de cette évolution : ministère de la Construction, de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire, de la Ville et du Logement, de l'Environnement et du Cadre de vie et, aujourd'hui, de la Transition écologique et solidaire, de la Cohésion des territoires, de la Culture.

L'architecture se trouvant de fait au croisement de toutes les politiques ministérielles, il est important de souligner la position centrale de l'architecte-conseil dont la mission est, par conséquent, interministérielle. La difficulté consiste, d'une part, à articuler les différentes politiques énoncées, leur donner sens et cohérence, d'autre part à exercer une capacité critique quant à leur évaluation, leur pertinence et leur efficacité, voire leurs incohérences.

Être architecte conseil

Être renvoie à une attitude, à la fois témoins et acteurs dans un territoire, les architectes-conseils ont une culture commune, des valeurs qu'ils partagent : une liberté d'expression, une déontologie, ils n'interviennent pas en tant que professionnels sur leur territoire d'affectation.

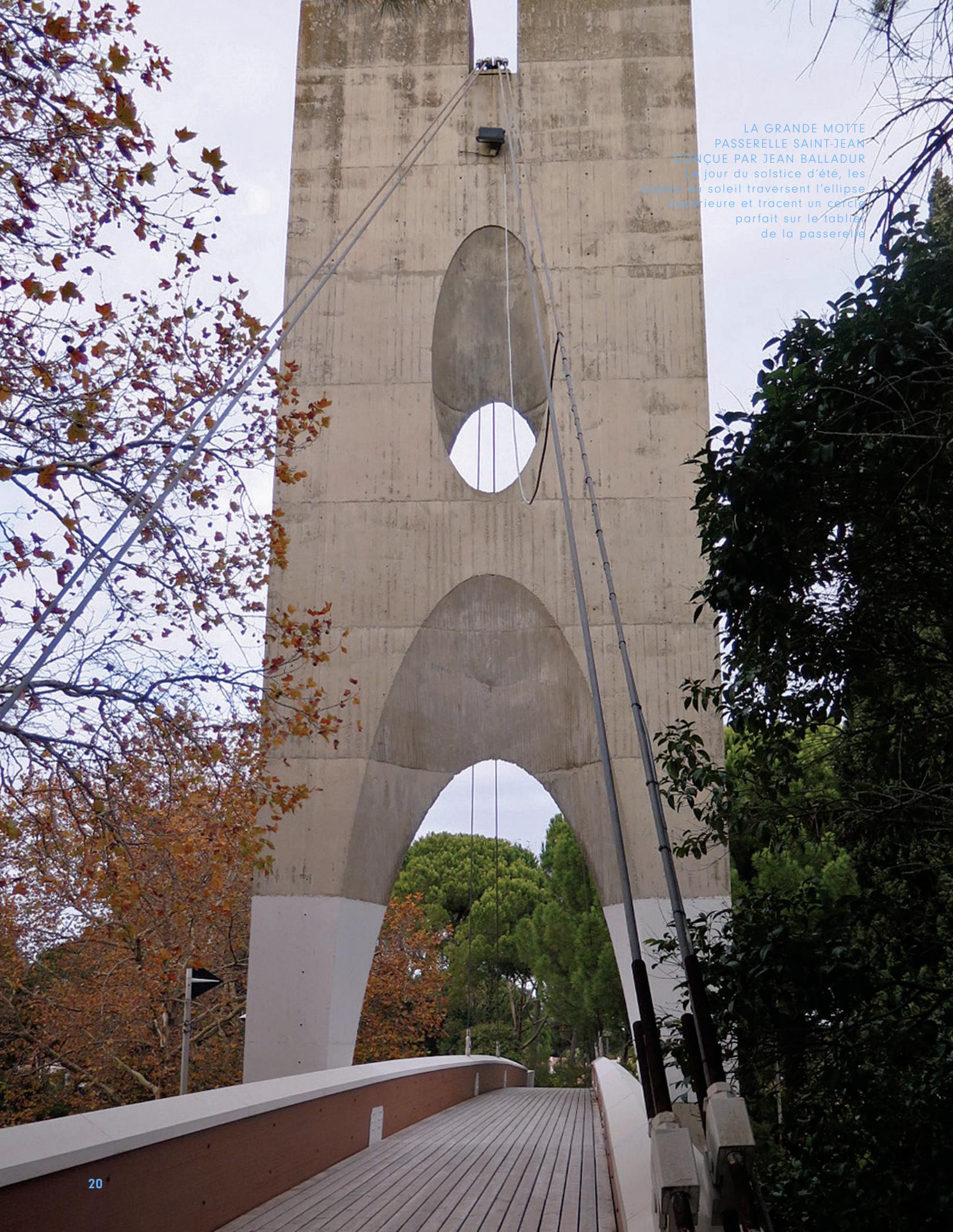
Ethique - écoute - contact - diplomatie font partie de leurs qualités.

Le rôle de l'architecte conseil relève d'une mission, il y aurait confusion de

sens si on réduisait son rôle à répondre à une commande. L'objet même de la mission consiste à s'interroger sur les enjeux liés au territoire sur lequel chacun s'investit, de connaître au préalable ce territoire dans ses atouts et ses faiblesses. Il s'agit de la part de l'ACE, d'avoir un rôle moteur et volontaire avec une vision prospective et non de participer à des actions au fil de l'eau, par trop ponctuelles. Ceci implique qu'il ait une connaissance des acteurs qui font ce territoire, une connaissance des politiques publiques, de leur signification dans leur déclinaison possible localement, un partage de connaissances des enjeux du territoire concerné et ce entre divers acteurs : le préfet, le DREAL, le DDT, le DRAC, l'ABF... pour enfin, aboutir à la co-construction d'un programme en regard du contexte.

”

*Nicole Roux-Loupiac, ACE de 1984 à 2014,
présidente de l'association
lors du cinquantenaire des ACE en 2000*



LA GRANDE MOTTE
PASSERELLE SAINT-JEAN
CONÇUE PAR JEAN BALLADUR
Le jour du solstice d'été, les
rayons du soleil traversent l'ellipse
supérieure et tracent un cercle
parfait sur le tablier
de la passerelle

> UN APPUI ET UN RELAIS POUR INNOVER

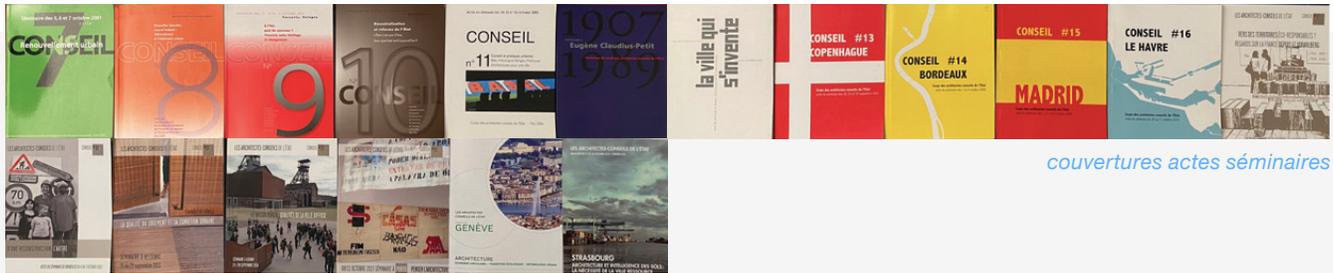
Depuis une trentaine d'années, les différentes lois de décentralisation ont modifié la répartition des responsabilités entre les collectivités territoriales et l'État, dont le rôle a évolué. Parallèlement, une série de lois imposent de nouvelles mesures de lutttes contre la crise climatique, transformant notre conception de l'aménagement du territoire.

Désormais, les services déconcentrés se positionnent comme accompagnateurs des collectivités locales. Au nom de la cohésion des territoires, l'État se dote de nouveaux instruments pour piloter à distance l'action collective et influencer sur la fabrique des politiques territoriales avec les appels à manifestation d'intérêt (Action Cœur de Ville, Opération de Revitalisation des Territoires et autres Petites Villes de Demain), les trophées, les labels ou, encore, la création de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

Mais la décentralisation a mis en évidence des phénomènes nouveaux. Il s'agit, d'une part, de la mise en concurrence des territoires entre eux et d'autre part, de l'importance des relations horizontales entre les multiples acteurs, groupes sociaux et institutions qui interviennent dans les politiques publiques. Et ce, à rebours des relations verticales qui dominaient jusqu'alors entre l'État et les collectivités.

Dans cet environnement complexe où les intervenants et les champs disciplinaires sont toujours plus nombreux, l'ACE n'est qu'un maillon d'une expertise plus large. Il est cependant un professionnel de la synthèse et sait donc écouter pour convaincre, négocier, amplifier les dynamiques de projet et porter des ambitions fortes.

Il a aussi l'obligation de connaître le territoire sur lequel il intervient pour contribuer, non seulement, à une adaptation intelligente des politiques publiques impulsées par l'État, mais, en même temps, à l'émergence de stratégies de développement responsables, ancrées sur les ressources et les ambitions locales.



couvertures actes séminaires

Les sujets de séminaires des ACE de 1996 à 2019

1996 : La maison individuelle

1997 : L'État maître d'œuvre

1998 : Le développement durable

1999 : Logement social et politique urbaine

2000 : Le sens d'une mission :

50 ans d'histoire des ACE

2001 : Renouvellement urbain

2002 : Nouvelle densité :

alternative à l'étalement urbain

2003 : A l'Est quoi de nouveau ?

2004 : Décentralisation et réforme de l'État

2005 : Conseil et pratiques urbaines

2006 : La ville contemporaine fait-elle encore société ?

2007 : Architecture et évolution des pratiques sociales

2008 : Le conseil architectural et les territoires

2009 : Comprendre le phénomène métropolitain

2010 : Regards sur les territoires : Repositionnement

2011 : Vers des territoires éco-responsables ?

**2012 : Impact de la politique européenne
sur les territoires**

**2013 : La qualité du logement
et sa condition urbaine**

2014 : Qualité de la ville diffuse

2015 : Penser l'architecture

**2016 : Permanence et mutabilité
de la forme urbaine**

2017 : Géographie d'une métropole

2018 : Economie circulaire

**2019 : Architecture et intelligence des sols :
la nécessité de la ville ressource.**

• Accompagner les collectivités - Témoigner des enjeux locaux

Dans leur rôle d'accompagnement des services et de l'État au plus près des collectivités locales, les ACE ont suivi et même pressenti les principales évolutions en termes d'aménagement territorial advenues ces dernières années, comme l'atteste le contenu des actes des séminaires organisés chaque année depuis 1996.

Ainsi, avec la simplification du paysage institutionnel engagé et la redéfinition des compétences entre les acteurs, l'étude des permis de construire n'est plus le principal objet de leur travail. En revanche les problématiques de projets urbains, de culture architecturale, de gouvernance et d'exigences environnementales sont devenues le cœur de leurs missions.

Les sujets stratégiques tels que la lutte contre l'étalement urbain, le rééquilibrage nécessaire entre les espaces périurbains ou ruraux et les métropoles, la revitalisation des centres-bourgs, la réhabilitation du patrimoine ou des quartiers de renouvellement urbains ont été régulièrement abordés par les ACE, soit autant de projets en partie financés par l'État et pour lesquels l'architecte-conseil apporte une approche qualitative et pré-opérationnelle indispensable.

Cependant, réduire les territoires à leurs spécificités ne doit pas nier les inégalités qui se creusent par le fait de financements publics de plus en plus limités pour garantir la cohésion recherchée par l'État. Ainsi le cadre de vie (espaces publics, logements, équipements) est de plus en plus financé par le privé. D'où, bien souvent, une banalisation des réponses urbaines et architecturales et, surtout, une vision très restrictive des notions de bien commun et d'intérêt général. La loi de 1977 l'a bien rappelé : « Le respect des paysages naturels ou urbains est d'intérêt public ». A ce titre, l'architecture et le paysage sont des biens communs qu'il convient de gérer dans l'intérêt des générations actuelles que futures. Si la question du cadre de vie reste pour la majorité de la population française encore aujourd'hui un enjeu majeur (cf. sondage OpinionWay-Unam-Fédération des SCOT de janvier 2021), cette notion a été fortement revisitée au cours de la crise sanitaire.

Si leurs actions ont évolué, les ACE visent toujours un même objectif : défendre la qualité architecturale, urbaine et paysagère des espaces du quotidien. Leur rôle reste toujours et encore d'alerter sur l'irréversibilité de certaines interventions, d'amener tous les acteurs concernés à réfléchir aux solutions d'avenir les plus pertinentes et à se doter des outils nécessaires pour servir leurs objectifs.

Une succession de lois impactantes

La loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle II

a modifié très largement les dispositions du code de l'urbanisme en renforçant les exigences environnementales dans les documents d'urbanisme et en incitant la mise en œuvre d'un urbanisme de projet à l'échelle intercommunale.

La loi, dite MAPTAM, du 27 janvier 2014

a confirmé le rôle moteur des grandes villes dans le développement du territoire avec la création du statut de métropole et imposé une nouvelle taille aux entités inter-communales.

La loi, dite NOTRe, du 7 août 2015

a par ailleurs précisé les compétences confiées à chaque collectivité territoriale. Désormais, la France compte non plus trois, mais quatre niveaux de compétences administratives : la commune, les intercommunalités, le département et la région. Cette loi a conforté la position des départements en leur attribuant un rôle d'accompagnement des communes et des intercommunalités dans les secteurs pour lesquels elles ne disposaient pas de moyens techniques : voirie, aménagement ou habitat. Elle a aussi transféré aux intercommunalités l'instruction des permis de construire, l'élaboration des documents d'urbanisme (PLUi) et l'étude de programmation des d'équipements de proximité.

La Stratégie Nationale pour l'Architecture (SNA) du 20 octobre 2015

a défini six grands axes afin de changer le rapport de notre société à l'architecture et « réussir l'excellence ordinaire dans les espaces du quotidien ».

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP)

a lancé le label « Architecture contemporaine remarquable » et instauré une politique d'expérimentation appelée « Permis de faire ».

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 vise à protéger, restaurer et valoriser la biodiversité et à compenser les impacts négatifs de certaines activités humaines sur l'environnement.

La loi ELAN du 23 novembre 2018,

sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique a modifié profondément le mode de production du logement social.

• Révéler les mutations des territoires - Innover

Tous ces enjeux demandent des réponses innovantes qui ne peuvent être réduites à une simple approche quantitative ou technique. La prise en compte des réalités sociales et culturelles est plus que jamais indispensable. Elle fait apparaître des besoins accrus de sensibilisation, de pédagogie, d'implication citoyenne, de recherche, d'ingénierie et d'évaluation.

“ Il va falloir du qualitatif pour le post COVID. ”

Yves SCHENFEIGEL, directeur de la DDT de Haute-Garonne, groupement des DDT

Pour répondre à ces besoins, les ACE et certains services de l'État ont d'ores et déjà engagés des partenariats avec le monde universitaire, les écoles d'architecture et les CAUE. Car c'est bien l'ensemble des services de l'État et des acteurs territoriaux qu'il faudra mobiliser pour embrasser ces enjeux réactivés par la crise sanitaire.

Les ACE assurent en partie cette interface entre les acteurs de terrain et l'État, en amont de tout projet, pour informer, anticiper, accompagner l'ensemble des acteurs impliqués et en aval, pour faciliter les retours d'expériences.

Sur ce dernier point, la répartition des ACE au plus près des acteurs de terrain et ce, à plusieurs échelles (nationale, régionale, départementale) est une force.

Ainsi les rapports d'activités, actes de séminaires, études spécifiques et autres documents constituent déjà une base de données qui permet de valoriser des expériences diverses.

“ Les ACE sont face à des situations très intéressantes. Les politiques de l'État sont nourries par le local. Il faut pouvoir évaluer les obstacles, détecter les problèmes. Mettre en valeur les bonnes expériences, pointer la valeur de l'exemple permet un effet démonstratif. ”

Ariella Masbounji, architecte-urbaniste, Grand Prix de l'Urbanisme 2016

Parcours d'un ACE

Témoignage de Gérard Lancereau

Le conseil à petits pas...

“ Je suis architecte-conseil de l'Etat depuis 1999, nommé successivement dans les Landes, le Val d'Oise, les Yvelines et depuis trois ans chargé de créer une mission de conseil à Paris auprès de la DRIEA UDEA 75, le seul département qui n'avait jamais eu d'ACE.

En Val d'Oise il y avait 24 quartiers ANRU dont Sarcelles, on vivait les émeutes à Villiers le Bel... il y avait Europa city, l'aéroport de Roissy et ses gigantesques bases logistiques. Il a fallu choisir et nous nous sommes concentrés sur les quelques quartiers notamment Garges/Sarcelles où nous étions bienvenus. Nous avons suivi les comités de pilotage, évité pas mal de démolitions, sauvé de justesse le dernier vallon agricole du petit Rosne.

Nous n'avons pas réussi à freiner Europa City car à l'époque l'Etat le soutenait mais les débats furent âpres. En Île de France on ne dit pas démesuré, on dit : METROPOLITAIN ! Je me suis déclaré disponible mais peu compétent pour parler des 50 000 hectares pollués de la plaine de Pierrelaye ou de la résorption des décharges et paradoxalement cet aveu m'a renforcé auprès de la DDT.

Dans le département des Yvelines, le NPNRU se profilait et là aussi de nombreux quartiers, entre autres Trappes, le Val Fourré, Mantes la jolie, Chanteloup les Vignes...

J'ai mis deux ans à reconstruire la confiance avec le service habitat rénovation urbaine de la DDT qui pensait n'avoir absolument aucun intérêt à œuvrer avec un conseil. J'ai proposé au SHRU un marathon de visite en plein mois d'aout, une grande randonnée épuisante de deux jours dans

les quartiers et ce fut le départ d'une collaboration exceptionnelle. Le SHRU, considéré seulement comme un guichet financier, possédait une grande connaissance de l'histoire de la rénovation de ces quartiers. Et quand le responsable du service répond à l'ANRU que la réhabilitation douce, presque invisible, respectueuse du béton architectonique des architectes Andrault et Parat à Plaisir Valibout vaut mieux qu'un ITE bariolé et tapageur, je me dis qu'on a fait un bon bout de chemin.

A Paris, ma principale mission devait concerner la mutation du foncier public de l'Etat. Cela s'est avéré en fait peu mobilisateur. De son côté l'UDHL (logement) gère avec les plus grandes difficultés l'hébergement d'urgence à Paris. 16 000 personnes à héberger, chaque jour. Une rencontre presque fortuite au hasard d'un projet a mis en évidence la grande demande architecturale de ce service tout comme celle de la préfète de Paris et la mission a repris toute sa consistance.

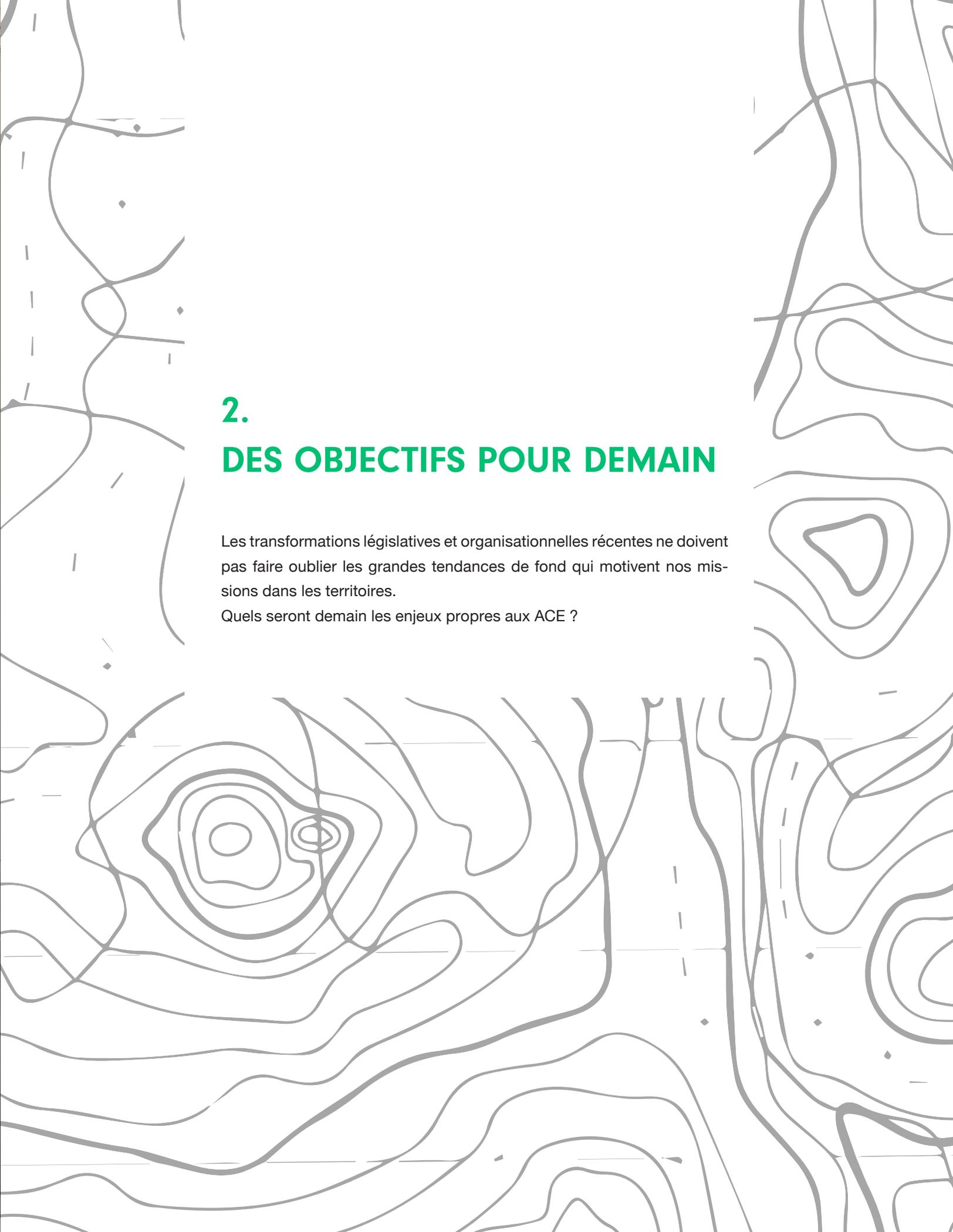
”



Croquis de Gérard Lancereau, ACE
Oignies – 2014

LA GRANDE MOTTE - LA GRANDE PYRAMIDE





2.

DES OBJECTIFS POUR DEMAIN

Les transformations législatives et organisationnelles récentes ne doivent pas faire oublier les grandes tendances de fond qui motivent nos missions dans les territoires.

Quels seront demain les enjeux propres aux ACE ?

“ La transition écologique du patrimoine domestique semble bien mal engagée. Ses actions reposent essentiellement sur la mise en œuvre de dispositifs technologiques d'économie d'énergie, dans une approche étroitement comptable de kilowatt/heure.

Après quinze années d'efforts, les politiques d'incitations comme les systèmes techniques installés échouent à produire les effets escomptés. En revanche les rares résultats énergétiques probants s'inscrivent dans des démarches globales de projet, attentives à l'amélioration de l'habitabilité et soucieuses de la préservation des qualités architecturales du bâti.

”

*Stéphane Berthier, architecte, revue d'Architecture, n°289,
mai 2021, p57-91 nov. 2020*

“ Cet environnement de la vie quotidienne correspond à l'espace de la vie et n'est pas toujours pensé comme tel par les politiques publiques ou les acteurs privés de l'aménagement.

Il faut en quelque sorte passer du bâtiment solitaire au bâtiment solidaire de son environnement.

”

*Extrait du Rapport Lemas sur la qualité des logements sociaux
Ministère de la Culture et Ministère de la transition écologique, de l'aménagement du territoire et du logement
novembre 2020*

1

DONNER DU SENS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE EN COURS

L'urgence de la transition écologique et de la préservation de la planète devrait guider tout projet, quel qu'il soit.

Globalement, un ensemble d'axes prioritaires méritent d'être développés.

Cela passe aujourd'hui par un certain nombre de thématiques telles que la lutte contre l'imperméabilisation des sols ou le mitage du paysage. Des incitations existent comme les mesures fiscales spécifiques pour la rénovation énergétique du bâti ancien.

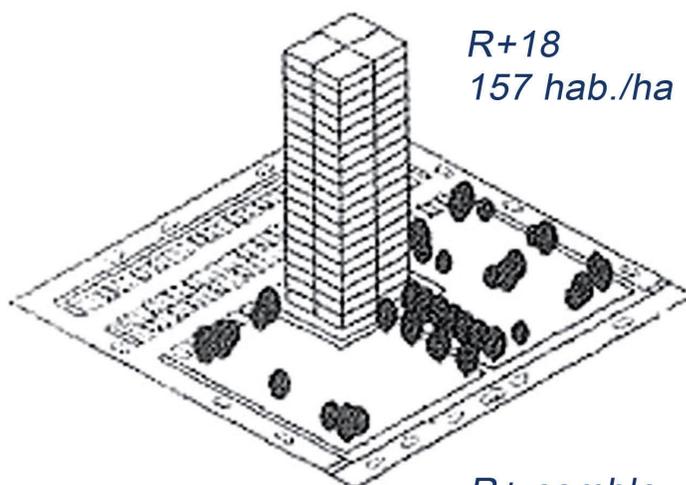
> **Valoriser le bâti existant** en l'adaptant aux demandes actuelles, y compris le bâti de l'après-guerre en le labellisant comme « Patrimoine de la reconstruction ».

> **Accompagner et promouvoir le développement de quartier respectueux de l'environnement** pour que ces modes d'urbanisation deviennent des procédures courantes qui remplacent, à terme, les procédures simplistes et destructives d'extensions urbaines.

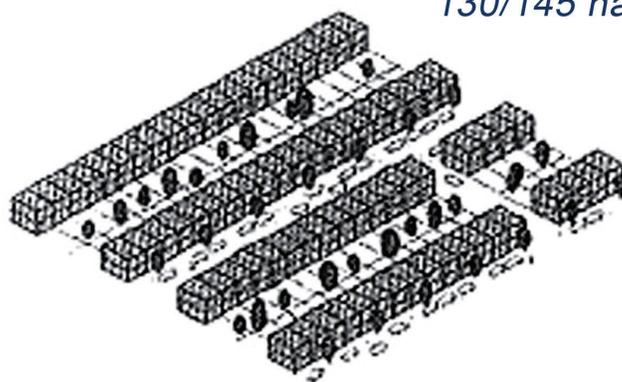
> **Adapter les constructions** aux conséquences du réchauffement climatique sur le littoral et promouvoir des principes d'urbanisation en secteurs à risques, le suivi des projets Aménagements Durables des Stations (ADS) et des plans plage.

> **Favoriser un développement harmonieux de l'éolien** et autres structures de production d'énergies renouvelables au niveau régional et local et les inscrire dans de réelles démarches de projet.

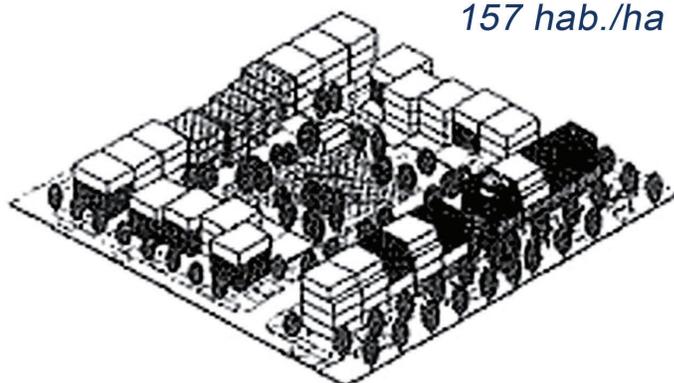
*76 logements sous des
formes différentes
pour des densités
assez semblables*



*R+18
157 hab./ha*



*R+ comble
130/145 hab./ha*



*R+2 à R+4
157 hab./ha*

2

ASSURER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR TOUS

Pour répondre à l'enjeu majeur que représente la limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation abusive des sols, plusieurs grandes catégories d'actions doivent être conduites.



Commune de Turriers (04)

- > **Inciter les élus** à engager la requalification de leurs centres-bourgs et éviter la vacance dans le bâti ancien,
- > **Développer des stratégies** d'acquisitions foncières opportunistes,
- > **Définir des densités acceptables** au regard notamment de la récente crise sanitaire et en déduire les formes urbaines les mieux adaptées ;
- > **Programmer conjointement** logements, équipements collectifs et aménagements des espaces publics
- > **Inciter les communes à préserver** des terres agricoles hors zones urbanisées en favorisant les conditions d'implantation de jeunes agriculteurs, en instituant des corridors environnementaux (trames vertes et bleues) et en favorisant les circuits courts de production locale pour une alimentation facilement accessible et durable ;
- > **Montrer la capacité de renouvellement** des extensions urbaines : zones d'activité / sites industriels / secteurs pavillonnaires.

Bien souvent les enjeux liés à la transition écologique et ceux liés à la qualité urbaine et architecturale s'articulent sans se confondre. Le rôle des ACE est important à cette articulation.

3

FAVORISER LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ENTRE VILLES, ESPACES PÉRIURBAINS OU RURAUX

Il s'agit de développer une vision qualitative qui contribuera à donner du sens et rendra cette transition désirable plutôt que contrainte.

> **Aider au passage de la planification** de la commune à celle de l'intercommunalité, voire de la région. S'agissant des documents d'urbanisme, l'enjeu principal sera donc le changement d'échelle.

> **Favoriser les études et réflexions** à l'échelle des communautés de communes, des pays, des bassins d'emplois.

> **Organiser une politique efficace** de déplacements doux avec, un accueil limité de la voiture, une démultiplication des aires de stationnement de proximité, un développement de cheminements pacifiés et de voies vélos

> **Développer l'aide** à l'installation d'activités de proximité (commerces, auto-entrepreneurs et artisans) par une mise à disposition de locaux rénovés, achetés et/ou préemptés par la commune,

DIX ENJEUX TERRITORIAUX SELON LES ACE

TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

REQUALIFICATION
DES CENTRES-BOURGS

ÉTALEMENT URBAIN /
ARTIFICIALISATION SOLS

MOBILITÉS

EVALUATION DES BESOINS
EN LOGEMENT

DEVENIR DES
FRICHES INDUSTRIELLES

PAUPERISATION DES
ENTRÉES DE VILLES

RÉHABILITATION DU
PATRIMOINE XX^e

PLANIFICATION
INTER-COMMUNALE

NOTION D'USAGE

source : enquête interne Socio en Ville

4

FAVORISER LA TRANSVERSALITÉ ET LE PARTAGE NÉCESSAIRES ENTRE ACTEURS

La mise en oeuvre de cette transition passe aussi par un partage des connaissances de terrain, du diagnostic, aux enjeux et aux solutions.

Il nous apparaît important de fédérer autour d'objectifs concrets les différents acteurs, de jouer le rôle d'aiguillon.

Les ACE souhaitent prendre un rôle majeur en tant qu'élément de liaison à la fois entre les différents services de l'Etat mais aussi avec leurs interlocuteurs de terrain.

Le fonctionnement par appels à manifestation d'intérêt et/ou projets concrets permet de développer ce type d'accompagnement.

“ Mettre en œuvre des politiques de cohésion et de transition, tel que l'État l'ambitionne aujourd'hui et l'affiche dans l'intitulé même des portefeuilles ministériels, impose de changer radicalement de perspective, de passer d'une politique des lieux à une politique des liens. ”

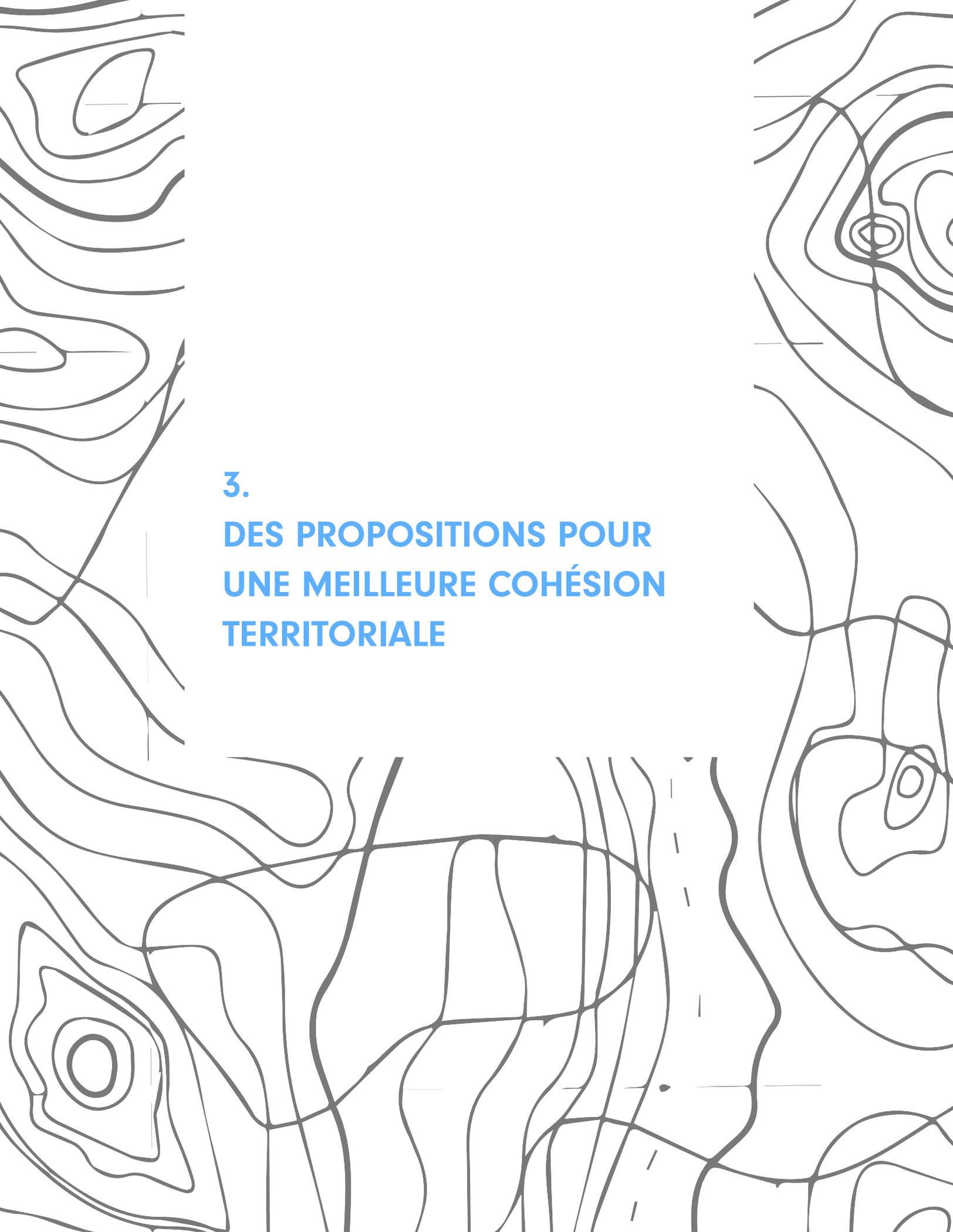
Daniel Béhar et Aurélien Delpirou, in « Terra Nova, Après la décentralisation : 15 propositions pour refonder l'action territoriale », Janvier 2021

Parmi les différents objectifs évoqués, certains concernent notre propre capacité à nous organiser, comme :

- structurer notre réseau,
- mettre en valeur notre capacité adaptation aux différents niveaux de décisions (préfets, élus, services, techniciens, porteurs de projets...),
- valoriser les enjeux locaux auprès du milieu professionnel de la construction et de l'aménagement.

RÉNOVATION URBAINE DANS LE NORD
Témoignage d'un architecte conseil de l'Etat
Bernard Paris - 2015





3.
**DES PROPOSITIONS POUR
UNE MEILLEURE COHÉSION
TERRITORIALE**

La synthèse de ces propositions s'articule autour de trois axes :

- > Fédérer les initiatives locales en contribuant à un dialogue accru entre l'État, les collectivités locales et les acteurs locaux.
- > Nourrir la réflexion par une pratique de terrain.
- > Impulser et animer la culture de projet.

Cette synthèse est illustrée et complétée par :

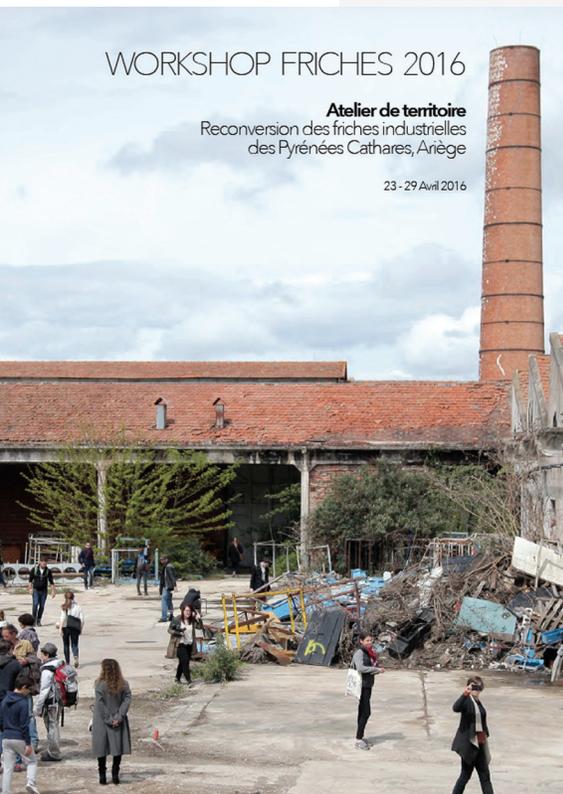
Des exemples concrets d'actions portées par des ACE.

Des paroles d'intervenants extérieurs issues des tables rondes et des interviews.

Ainsi quelles sont les conditions nécessaires à l'exercice des missions des ACE pour remplir ces objectifs sur le long terme ?

Notre association se devait de faire des propositions méthodologiques. Loin de faire l'objet d'un dispositif clef en main, celles-ci permettent de définir une feuille de route, dont chacun peut se saisir en fonction de son contexte propre. Il s'agit de pouvoir répondre à l'extrême diversité des situations politiques, humaines et géographiques rencontrées dans les territoires.

En fonction de leur pertinence, les actions et méthodes proposées peuvent être soit améliorées, soit généralisées dans un processus itératif. Elles sont basées essentiellement sur le retour d'expérience des ACE mais également sur les avis de nos interlocuteurs. Elles ont été exprimées, débattues et synthétisées lors de l'université d'été.



WORKSHOP FRICHES 2016

Atelier de territoire
Reconversion des friches industrielles
des Pyrénées Cathares, Ariège

23 - 29 Avril 2016

*Workshop organisé en avril 2016 par
Christophe Ouhayoun, ACE*

“ Arriver à convaincre nos interlocuteurs exige une parfaite connaissance du sujet et du contexte local : politique, géographique, environnemental, économique, social et culturel. Bref, chaque sujet ou projet est une configuration unique qui nécessite un investissement spécifique approfondi. ”

Michel Roy, ACE

“ La coordination entre les administrations et agences étatiques, les collectivités des différents niveaux et de multiples organisations publiques, parapubliques, paritaires, privés et associatives constitue un enjeu majeur pour ces acteurs, (...) le local étant l'espace de mise en œuvre de multiples politiques publiques et donc le lieu où se manifestent les interdépendances entre celles-ci. ”

*Renaud Epstein in « La dimension verticale
de la construction de l'action collective dans les territoires »,
L'Année sociologique - 2015/2*

“ L'ACE doit avoir un regard croisé avec l'ABF, mais un regard plus large que l'ABF.
Ce regard croisé entre ACE et ABF donne une distance qui est déterminante pour la qualité.
La « qualité » c'est un consensus, quand les citoyens, les élus, les donneurs d'ordre s'accordent sur un projet avec un cadre réglementaire. ”

Franck Leandri, Directeur régional des affaires culturelles de Corse

1

PARTAGER UN DIAGNOSTIC SUR LES ENJEUX TERRITORIAUX

La connaissance du contexte local passe par un ensemble de supports...
...mais aussi par des rencontres régulières avec les acteurs du cadre de vie



*Workshop organisé dans la ville de Foix en 2015
par Christophe Ouhayoun, ACE*

Les mémentos ou autres documents (bilans annuels, atlas, etc.) produits par les DDT, préfectures ou DREAL sont des supports indispensables à la connaissance des enjeux et projets territoriaux. Les webinaires organisés par les acteurs du département ou de la région sont des espaces d'échange et de formation. La participation aux prix d'architecture ou autres organisés par les CAUE et les DREAL constitue un autre vecteur de connaissance.

Les ACE font eux-mêmes des recherches en continu pour comprendre le territoire sur lequel ils sont affectés. Cette collecte d'informations nécessite du temps. Elle s'effectue tout au long de la mission des ACE. C'est pour cela qu'une durée de mission minimale de 5 à 8 ans sur un territoire est nécessaire pour véritablement appréhender les réseaux d'acteurs locaux et pouvoir interagir avec eux.

L'intégration de l'ACE dans les services d'accueil des DDT/DRAC ou DREAL et la façon dont sont préparées les rencontres sur site avec les acteurs locaux est déterminante dans la sensibilisation au territoire de fonction.

Les ACE doivent non seulement maintenir un lien fort avec l'ensemble des services déconcentrés de l'État qui sont en évolution constante, mais aussi être identifiés par le réseau des acteurs locaux, publics comme privés, qui portent concrètement l'aménagement du territoire.

Exemple Ateliers de lecture du PLU Tarn et Garonne Hélène Sanyas, ACE

Ces ateliers, mis en place en 2017 à l'initiative de la DDT, sont très fortement appréciés. Ils réunissent des personnalités du service Aménagement territorial, en charge de la planification et de l'application des droits du sol de la DDT, du CAUE, de l'UDAP et des professionnels de l'aménagement (architecte, urbaniste). Leur fonctionnement est simple et souple : la personne en charge du bureau de la planification de la DDT propose au maire et au bureau d'études en cours d'élaboration du PLU ou du PLUi de soumettre à la discussion collective le règlement du PLU ou du PLUi. La séance s'ouvre par une présentation par le maire de son projet de territoire, des choix retenus pour établir le PADD. Les articles du règlement sont alors discutés collectivement pour s'assurer qu'ils sont en phase avec les objectifs affichés par le PADD et qu'ils sont suffisamment clairs pour réduire la marge d'interprétation.

“ Nous intervenons sur des sujets où il y a souvent conflit entre différents intérêts. En tant qu'ACE, je me positionne plus comme médiatrice (pour faire émerger une solution commune) que comme une experte (qui donne la solution ad'hoc). Le regard extérieur de l'ACE, sans intérêt autre que le « bien public » doit permettre de déverrouiller des situations et faire travailler les gens ensemble. Il n'en sort pas toujours des projets exceptionnels, mais on évite le pire et quelquefois on atteint le meilleur possible. ”

LE DIAGNOSTIC POSÉ
À PARTIR DE CETTE COLLECTE DOIT ÊTRE
PARTAGÉ ENTRE ACTEURS LOCAUX

Des rencontres régulières avec les préfet(e)s et sous-préfet(e)s permettraient à la fois de mieux échanger sur les projets des collectivités et de coordonner l'action de l'État sur les programmes nationaux mis en œuvre au local.

Des rencontres plus systématiques avec les UDAP, les CAUE et les Agences d'urbanisme permettraient des échanges d'informations utiles.

Les ateliers des territoires, les appels à manifestation d'intérêt (AMI) Centre-Bourg ou autres Petite Ville de Demain (PVD) sont également des temps forts de collecte de données et de partage de connaissances entre acteurs.

Suzel Brout, ACE

INITIATIVE 1 : « ENSEMBLE »

FAIRE RÉSEAU AVEC LES ACTEURS DU CADRE DE VIE,
METTRE EN PLACE DES « COMITÉS DE PARTAGE DE PROJETS »
AU SEIN DES SERVICES DE L'ÉTAT



Séminaire des ACE - Genève – 2018

Les ACE doivent faciliter le dialogue entre les services de l'État et les porteurs de projets. Ils accompagnent les projets d'aménagement et de renouvellement du cadre de vie en fonction de l'intérêt général, en mettant en avant la qualité architecturale et urbaine, seule gage de durabilité.

Tout l'enjeu de cette fonction relationnelle est d'établir dans un premier temps un cadre de confiance et, dans un second temps, d'entretenir ces relations pour qu'elles soient fécondes. C'est grâce à ce réseau relationnel que l'ACE peut véritablement asseoir sa fonction de conseil. Connue et reconnue par les acteurs territoriaux pour son expertise et sa position de tiers, elle peut être interpellée par les élus ou les services pour accompagner et conseiller.

C'est ce réseau relationnel qui lui permet de mettre en lien les acteurs et de faire de la pédagogie quand celle-ci s'avère nécessaire. Il assure le relais entre les différents niveaux hiérarchiques et territoriaux et constitue une des courroies de transmission entre l'État et les collectivités locales. Plus grand est le partage d'informations, plus l'ACE peut se positionner en amont sur les projets, au moment de l'élaboration des études de faisabilité ou des préprogrammes et avant l'octroi de subventions.

Plusieurs formats sont propices à ces rencontres. Ils doivent être multipliés dans la mesure du possible.

Un comité de partage des projets à l'échelle départementale se réunissant régulièrement (au moins une fois par an), entre les services des DDT, les UDAP et les CAUE permettrait de forger une culture commune en partageant analyses et méthodes de travail.

Exemple Atelier d'aménagement de la Nièvre Pierre Janin, ACE

L'intervention des conseils de l'Etat (ACE et PCE) dans la Nièvre s'effectue au sein de l'atelier d'aménagement, qui regroupe aussi, l'Architecte des Bâtiments de France, un architecte du CAUE, la responsable de l'atelier d'aménagement au sein de la DDT, un conseiller aux territoires de l'agence concernée.

L'atelier se réunit une fois par mois pendant deux jours et se déplace auprès des collectivités et porteurs de projets qui en font la demande. Le temps de l'atelier se décompose entre une présentation des enjeux, une visite de site, l'émission d'avis oraux puis des discussions entre intervenants.

A l'issue de celui-ci, deux avis distincts sont rédigés par l'architecte et paysagiste conseil de l'Etat.

Le temps de l'atelier est important, d'abord parce qu'il permet d'apporter un service gratuit de conseil avec les intervenants multiples, et

donc des avis variés mais discutés de manière transversale .

Enfin, la composition de l'atelier permet de réunir l'ensemble des architectes du service public du département et de donner plus de cohérence et d'homogénéité à la parole de l'État en matière d'architecture et d'aménagement.

L'autre atout de l'atelier est de rencontrer les élus sur leur territoire et donc de saisir la qualité ou spécificité de leur politique et de leur engagement. Souvent, l'atelier est mobilisé pour de « petits » projets, mais au fil de la discussion, d'autres préoccupations émergent. L'intérêt est donc de donner plus d'ambition, de cohérence et de justesse aux politiques publiques des collectivités territoriales et de fournir un accompagnement cohérent et mesuré par l'État. Cet accompagnement permet aussi de faire des économies sur le long terme et d'encourager une dépense ciblée et maîtrisée de l'argent public.

INITIATIVE 2 : « LE BON ACE AU BON ENDROIT »

AMÉLIORER LA LÉGITIMITÉ ET LA VISIBILITÉ DES ACE

Pour que l'ACE puisse assurer sa mission d'interface et d'animateur de la transversalité il doit, d'une part, être positionné à une place stratégique d'autre part, être identifié par tous.

Il faut donc que les ACE soient placés aux côtés de la direction des DDT, DRAC et DREAL pour affirmer la position interservices du conseil. De même, l'ACE doit participer aux comités de direction (CODIR) pour pouvoir prendre connaissance des différents dossiers traités dans les services.

Il serait également judicieux de profiter de la réunion annuelle des conseils en DREAL, pour cerner les évolutions et enjeux de la région et coordonner la parole des conseils de l'Etat (ACE, PCE, ABF, CAUE, ANCT, CEREMA, etc).

Par ailleurs, un bilan des sujets traités pourrait être présenté au préfet une fois par an, pour sensibiliser l'ensemble des services de l'État aux enjeux d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

Faut-il, pour cela, reconfigurer la durée d'intervention sur site, c'est-à-dire l'adapter en fonction du contexte ?

“ L'éloignement progressif de l'État des phases opérationnelles de l'action locale induit une perte de contact avec le terrain et de savoir-faire opérationnel. Ce transfert de compétences entre l'État et les collectivités est une réalité avec laquelle les services doivent composer. C'est pourquoi le renforcement des relations avec les acteurs de terrain est primordial. Les politiques touchant à la vie quotidienne des citoyens seront au cœur d'une nouvelle étape institutionnelle. ”

Philippe Laurent, maire de Sceaux



Réflexion urbaine et paysagère sur le centre bourg de Creully – Calvados - 2019

Exemple Implantation d'équipements publics dans le village de Creully - Calvados Luc Weizmann ACE

Plusieurs rencontres entre la DDTM, l'ACE, le maire et l'équipe municipale ont permis d'aboutir à la relocalisation d'une nouvelle maison de santé, initialement envisagée en périphérie du bourg. Cette évolution a suscité une réflexion urbaine et paysagère sur le devenir et la revitalisation du centre-bourg fragilisé malgré la richesse de son patrimoine. Elle a permis de même d'intégrer dans la réflexion, la réhabilitation d'une résidence pour personnes âgées pour en faire un centre inter-générationnel.

“ Le besoin est évident mais il faudrait plus : deux jours par/mois c'est trop peu, il y a un zapping permanent, les ACE/PCE butinent et perdent rapidement le fil de l'évolution d'un projet.

Idée : sur les programmes comme « petite ville de demain », quand une commune est retenue, les ACE/PCE devraient s'installer une semaine sur place. Prépondérance du contact avec le terrain et du déplacement.

”

Emmanuel TIRTAINE, directeur DDT de Meurthe et Moselle (54)

“ L'État distille une parole lointaine et localement peu audible voire contestée car éloignée des préoccupations locales.

”

Michel Roy, ACE

“ La relation avec le niveau politique local ne peut pas n'être que technique. Il suffit de constater la sollicitation dont nous sommes l'objet, pour comprendre qu'ils ont besoin de conseils plus larges et d'études plus prospectives. C'est dans l'amont des projets et dans la démarche partagée que l'Etat accompagnera le mieux et prendra l'attitude d'anticipation que vous voulez tenir. ”

Extrait d'un discours prononcé par Jean-Pierre Cambournac, ACE, président lors de l'assemblée générale ordinaire de 1994



Atelier rural à St Denis de Gastines, organisé en 2014 par Marc Botineau, ACE

“ L'acculturation des préfets à la qualité architecturale et urbaine doit être partagée par les ACE et les PCE. Ce travail de fond doit être porté par une ambition qui s'exprime au plus haut niveau. Cela implique des allers retours entre l'expérience la plus prosaïque et la dimension stratégique. Les Préfets ont compris la plus-value que l'on peut leur apporter dans leurs rapports avec les collectivités. Nous sommes des facilitateurs. ”

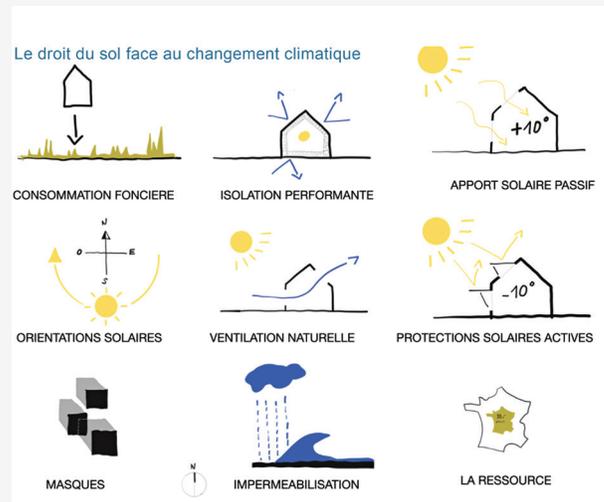
Bertrand Folléa, président des PCE

Exemple Ateliers ruraux Mayenne Marc Botineau

Ces sept années en Mayenne ont été l'occasion d'expérimentations, de formations, de séminaires, de rencontres fructueuses. Je retiendrai la très belle aventure collective des ateliers ruraux qui a permis de fédérer de nombreuses structures et personnes (DDT, ACE, PCE, EPCI, communes, ABF, étudiants, enseignants, etc.) autour d'un objectif commun. Les résultats sont là puisque les premières opérations vont sortir de terre : un tiers lieu à Saint-Denis-de-Gastines, une cantine et un espace public à Saint-Aignan-sur-Roë, une étude urbaine en cours à Saint Pierre des Nids. Cette expérience semble aussi avoir fait école auprès d'autres communes qui lancent aujourd'hui des études urbaines globales sur leur territoire.

“ Il y a eu une forte appropriation par les maires de la façon de faire la ville. Les maires ont la conscience d’une responsabilité majeure dans l’aménagement et ont le sentiment d’avoir été soumis à des pressions très fortes avec un soutien insuffisant de l’État. (...) Tous les acteurs publics se sont recroquevillés sur leurs propres intérêts . ”

Philippe Laurent, maire de Sceaux (92)



*Formation animée en 2019
par Christophe Ouhayoun, ACE*

Exemple Visites de sites avec les élus dans le Gard - Michel Roy, ACE

Pour relier enjeux nationaux et enjeux locaux, un travail pédagogique récurrent de diffusion d’informations et de propositions alternatives est développé en direction des élus et de leurs services techniques sous forme de visites de sites de projets, de journées d’informations croisées en DDTM, ou d’invitations des élus à des visites de réalisations exemplaires dans le proche territoire. Ces rencontres sont organisées sous la tutelle de la DDTM, avec si possible, le CAUE et/ou l’Atelier local d’Urbanisme de l’agglomération de Nîmes/Alès.

Exemple «L’ADS à l’heure du réchauffement climatique» - Ariège Christophe Ouhayoun, ACE

Mise en place d’une formation / débat regroupant les instructeurs ADS de la DDT, du SDIAU, des villes de Pamiers, Foix et Saint-Girons, pour sensibiliser les agents aux problématiques environnementales dans l’analyse des permis de construire alors même que ces sujets ne font l’objet d’aucun cadre réglementaire : implantation des bâtiments en fonction de l’orientation solaire, protections solaires / apport solaire passif, règle de ventilation naturelle, utilisation de matériaux bio-sourcés, imperméabilisation des sols. Cette formation avait aussi pour but d’inciter les agents à diffuser le message à tous les pétitionnaires, les incitant à concevoir des projets plus responsables. Par le biais d’exemples concrets, chacun a pu commenter et échanger sur les freins règlementaires et les limites de ses prérogatives.

INITIATIVE 3 : « CONSTRUIRE AVEC LES ACTEURS »

AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES ASSOCIATIONS D'ÉLUS, FORMER, SENSIBILISER



Atelier rural à Assé le Bérénger, organisé en 2014 par Marc Botineau, ACE

Plusieurs initiatives, pour accentuer ces relations sont d'ores et déjà à l'œuvre peuvent être amplifiées :

- > **Inciter le développement de visites** de sites et d'opérations exemplaires, éventuellement en les organisant avec les CAUE ou les DREAL, dans l'objectif de forger une culture commune avec les élus.
- > **Organiser des ateliers avec les écoles** d'architecture et du paysage et avec les PNR (ateliers hors les murs).
- > **Inciter des élus à postuler aux consultations publiques** : ateliers des territoires, appel à manifestation d'intérêt (AMI), écoquartier, sobriété foncière, territoires ressources, etc.
- > **Former des élus sur des thématiques qui engagent l'Etat** : PLU, PLUi, OAP, SCoT, risque, etc.

Le retour sur ces temps collectifs, quand ils existent, est toujours extrêmement positif parce qu'il permet à la fois de se former, d'échanger, de débattre, de mieux se comprendre et de tendre collectivement vers des objectifs de qualité.

“ Nous ne sommes plus dans la logique linéaire des années 1970 où l'on planifiait l'aménagement de l'espace à travers une série de documents réglementaires dont les échelles et les temporalités se resserraient progressivement. Aujourd'hui, nous essayons de pratiquer une véritable itération des échelles, lesquelles se tissent d'une manière non plus mécaniste, mais presque biologique. ”

Luc Weizmann, ACE

“ Quand on est conseil on doit décloisonner, provoquer le décalage, faire valoir l'intelligence collective. ”

Bertrand Folléa, président des PCE

“ Il est nécessaire de renforcer les liens entre ABF/CAUE/ACE pour faire prendre conscience à tous que les politiques d'urbanisme ont des effets sur du très long terme. ”

Philippe Laurent, maire de Sceaux (92)

“ Dans la Meuse, le turnover dans l'administration amène des jeunes dans les services déconcentrés avec de nouvelles méthodes de travail très collaboratives. Ainsi avant on me demandait d'aller seule sur le terrain pour rendre un avis dont je ne savais pas ce qu'il devenait, aujourd'hui j'ai une heure de réunion en amont de ma visite, nous allons ensemble sur le terrain, et mon avis est discuté après rédaction. ”

Christine Desert, ACE

2

IMPULSER UNE CULTURE DE PROJET

Pour faire émerger et accompagner ces initiatives, il est nécessaire d'intégrer une nouvelle forme de management public que les architectes connaissent bien : la culture du projet.



*Document réalisé dans le cadre de l'Atelier des Territoires Local,
Normandie Cabourg Pays d'Auge :
« Amplifier la transition écologique avec les territoires »*

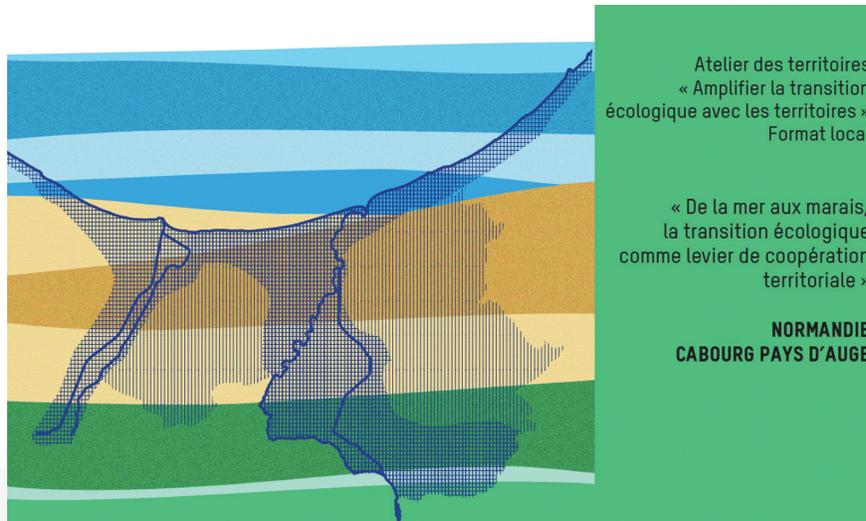
Elle se caractérise de plusieurs manières :

- un savoir-faire qui repose sur une formation pluridisciplinaire, une pratique professionnelle ouverte, une méthode basée sur un processus itératif, une mise en débat,
- un savoir-être qui implique une écoute, une certaine humilité, la neutralité, l'observation, l'indépendance, la pédagogie,
- un rapport au temps tel que l'ACE n'est pas dans le temps du projet mais dans l'anticipation et la planification,
- une maîtrise de l'espace à différentes échelles : pour lire le territoire, le spatialiser, en maîtriser la complexité ou les paradoxes apparents.

“ On a un grand besoin d'être outillés sans que ce soit uniquement réglementaire, un besoin de professionnels qui soient capables de porter un discours général sur la rénovation énergétique des constructions, d'analyser la qualité des projets.

On a des besoins d'argumentation pédagogique. Les ACE pourraient par exemple organiser un séminaire en direction des collectivités locales sur l'urbanisme durable, mettre un pied dans la formation continue des Préfets avec le « Centre des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur. ”

Marie Lajus, Préfète d'Indre-et-Loire



Plaquette de présentation de l'Atelier des Territoires Local, Normandie Cabourg Pays d'Auge : « Amplifier la transition écologique avec les territoires »

Exemple : ateliers locaux mis en place par la DDTM 14

Sur l'exemple des ateliers des territoires, plusieurs ateliers locaux ont été mis en place : Ateliers de Conseil pour un Aménagement Durable :

- « Vivre en 2014 / 2015 »,
- « Plaine de Caen en 2017 / 2018 »,
- « Marais de la Dives en 2018 / 2019 ».

Exemple : le "club urbanisme" mis en place par la DDT 39 Stéphane Rouault, ACE Jura

Notre rôle est celui d'un donneur d'alerte et d'un aiguillon pour aller plus loin sur les sujets abordés, nous sommes là pour alerter sur les problématiques émergentes et apporter un regard extérieur. Aussi compte tenu de ce temps court d'intervention, nous devons travailler avec les services sur des outils méthodologiques nous permettant d'être « efficaces » pendant ces interventions (fiche projet, cartographie, plans, photos, temps de préparation, etc.).

“ Durabilité, solidarité, transition et décroissance sont systématiquement les clés d'entrée de notre façon de poser un regard sur un projet. Ceci toujours dans le but d'être au plus près du contexte, de défendre une identité, de faire que les usagers vivent mieux. ”

Catherine Lauvergeat, ACE

INITIATIVE 4 : « INNOVER »

INITIER ET SOUTENIR DES DÉMARCHES INNOVANTES

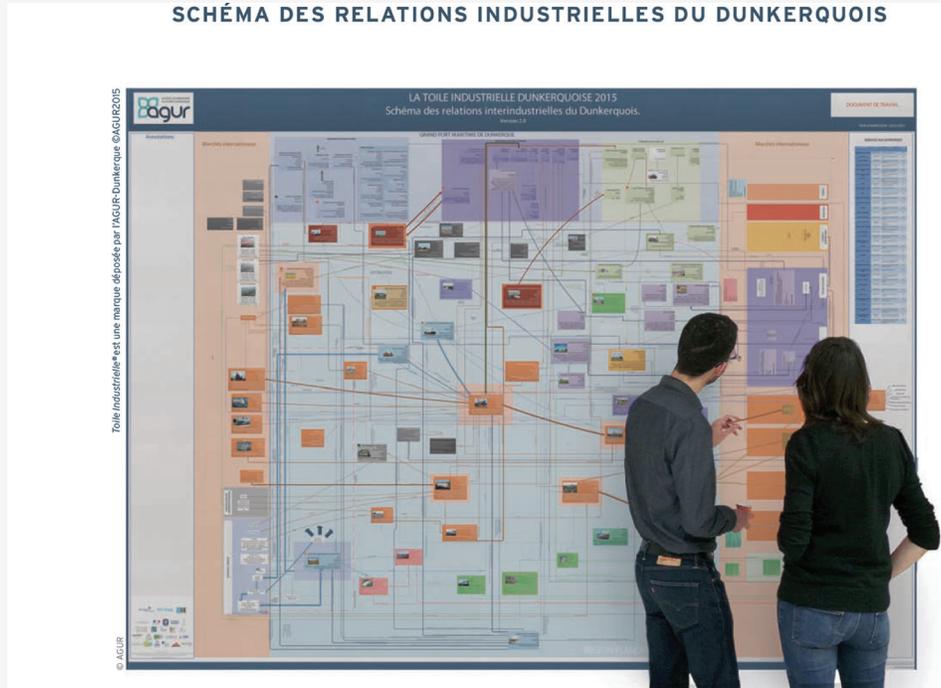
Comment promouvoir l'innovation dans les territoires ?

Si sur certains projets, il est possible de développer une réflexion collective pour initier de nouvelles réponses, les temps collectifs sont les plus propices à l'acculturation de tous à de nouvelles thématiques territoriales.



*Photo aérienne de la vallée de la Touques – Calvados,
Site lauréat de la démarche AMITER
Crédit photo : Patrice Le Bris*

SCHÉMA DES RELATIONS INDUSTRIELLES DU DUNKERQUOIS



La toile industrielle – Outils élaboré par l'agence d'urbanisme de Dunkerque

Exemple outils de connaissance - action « La Toile Industrielle » Agence d'urbanisme de Dunkerque

La Toile Industrielle dunkerquoise consiste en une représentation graphique et numérique des principaux échanges et relations qu'ont développés les industries implantées sur le bassin d'emploi de Dunkerque.

Un investisseur pourra y trouver des fournisseurs, clients et sous-traitants potentiels. Elle intéresse également le service public de l'emploi qui s'en sert comme outil d'analyse des compétences territoriales. C'est aussi un outil pour les experts s'interrogeant sur l'avenir économique du territoire.

“ Il manque un observatoire des évolutions significatives du territoire en matière d'aménagement pour développer une vision stratégique des missions de l'Etat. ”

Paul Bouvier, ACE

INITIATIVE 5 : « OUTILLER »

DÉFINIR ET METTRE EN PLACE DES OUTILS DÉDIÉS

Les outils à disposition des acteurs locaux peuvent être développés, améliorés et partagés. Il est ainsi possible de contribuer à une meilleure utilisation des ressources numériques en DDT, DRAC et DREAL : atlas fonciers, atlas du paysage, du patrimoine, SIG, de mémentos départementaux et autres.

Il est également possible de proposer des outils de « connaissance - action », du type de la toile industrielle mise en place par l'Agence d'urbanisme de Dunkerque sur des sujets comme le foncier ou la vacance du logement.



Séminaire des ACE - Strasbourg - 2019

“ Il faut partir de la « compétence de l'ACE » (comme l'on parle de la compétence de l'utilisateur). Il faut pouvoir mettre en valeur les expériences et les sujets auxquels sont confrontés les ACE.

Les ACE ont besoin qu'on les écoute, qu'on respecte ce qu'ils font. Ils ont besoin d'un espace de parole et de capitalisation. Il faut pouvoir raconter ce que l'on fait, se nourrir de récits, d'histoires... Cela met en valeur à la fois les bonnes pratiques et les loups, ce qui n'a pas marché et pourquoi. Il faut refondre leur rapport annuel pour pouvoir dégager des thèmes transversaux en vue de les conceptualiser. ”

Ariella Masbounji, architecte urbaniste , Grand Prix de l'Urbanisme 2016

“ La multitude des « cellules » du « corps » que nous formons est une belle allégorie du territoire national. ”

Frédérique Bonnet, ACE

“ Dans nos missions, nous devons appréhender le plus largement possible les enjeux, tout en les incarnant dans des exemples précis. ”

Luc Weizmann, ACE

3

CAPITALISER LES EXPÉRIENCES DE TERRAIN ET CONTRIBUER À LA RÉFLEXION NATIONALE



Du centre bourg à la ville - Etude réalisée par les ACE en juin 2019

La grande force des ACE est de disposer d'un maillage national au plus près des acteurs de terrain et ce, à plusieurs échelles. Ainsi, les rapports d'activités, actes de séminaires, études spécifiques et autres documents permettent de constituer une base de données qui favorisent la valorisation d'expériences diverses.

Ce corpus aurait plusieurs fonctions : il permettrait d'aider l'État à évaluer la qualité de ses pratiques et l'efficacité des politiques nationales. Par ailleurs, chaque ACE pourrait se saisir d'expériences locales menées sur d'autres territoires. Ce qui permettrait un enrichissement mutuel et une évaluation en continu des pratiques.



*Escalier non couvert, dégradé 18 mois après la réception des travaux - quartier Beaulieu Wattrelos
« Rénovation urbaine dans le Nord – Témoignage d'un architecte conseil de l'Etat » – Bernard Paris - 2015*

Après l'étude sur les centres-bourgs, une nouvelle étude menée par les Conseils de l'Etat est en cours sur le thème :
« sobriété foncière, formes urbaines et qualité du cadre de vie »

“ Il faut donc que nous replacions l'homme en tant qu'être humain dans la réflexion. Les logements que nous produisons doivent répondre à la réalité des besoins des familles. Les NPNRU doivent être des lieux d'expérience et d'évolution car le logement ne peut être seulement une marchandise quantitative, il doit répondre aux besoins des locataires ou des propriétaires actuels et à venir. ”

Bernard Paris, ACE

INITIATIVE 6 : « DIFFUSER »

ESSAIMER, DIFFUSER LES EXPÉRIENCES DE TERRAIN

Relais entre le national et le local, les ACE sont détenteurs d'une connaissance extrêmement riche pour faire remonter les dysfonctionnements rencontrés sur le terrain et pour impulser des façons de faire.

Pour pouvoir synthétiser et capitaliser sur cette diversité d'expériences, plusieurs pistes s'offrent à l'association des ACE :

> **Assurer la synthèse des rapports annuels des ACE**

car aujourd'hui, personne n'est désigné pour assurer cette synthèse qualitative.

Les ACE en DREAL et en Centrale pourraient assurer cette synthèse. Il s'agit donc de trouver des moyens humains et financiers pour assurer cette mission.

> **Présenter cette synthèse à l'administration centrale** pour alimenter la réflexion sur certaines problématiques nationales en s'appuyant sur les travaux conduits localement.

> **Élaborer des notes sur des enjeux nationaux.**

> **Organiser des groupes de réflexion** sur les thèmes émergents.

> **Diffuser ces réflexions** auprès de l'ensemble des ministères et des agences nationales.



Etude réalisée par les ACE en juin 2019

“ Les outils et politiques déployées par l'ANCT sont une opportunité de positionnement renouvelé pour les ACE. Mais ils doivent également se faire connaître par le corps préfectoral. ”

Marie Lajus, préfète d'Indre-et-Loire

INITIATIVE 7 : « COMMUNIQUER »

MIEUX COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS DES ACE

La visibilité des ACE passera par une meilleure communication de l'association. Il s'agit pour cela notamment de renforcer les liens de l'association des ACE avec les autres partenaires nationaux et d'organiser des rencontres régulières avec le groupement des DDT, l'ANABF, l'association des conseillers pour l'architecture, l'association des PCE, la FNCAUE, la FNPNR et les associations d'élus locaux (AMF, ARF, ADF).

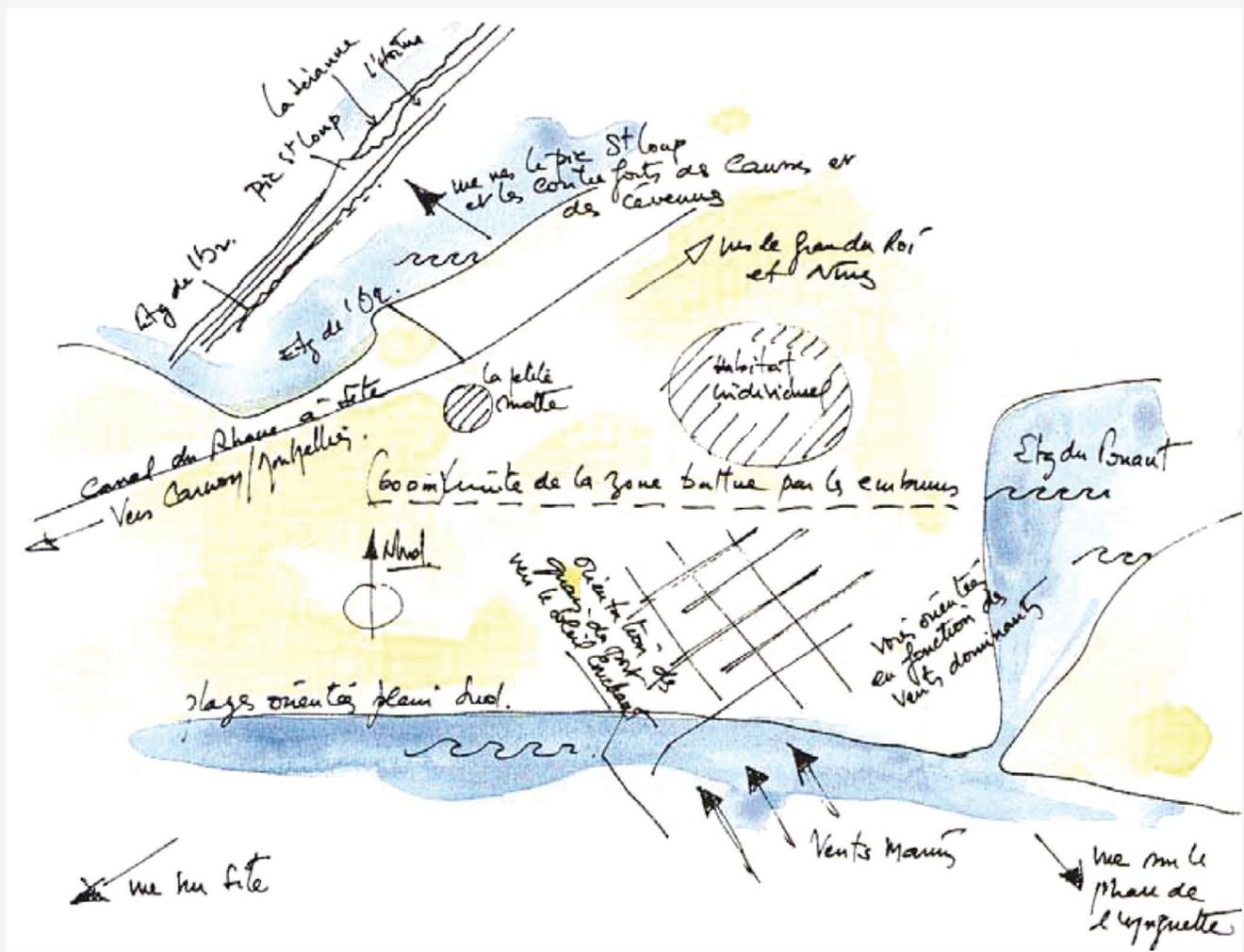


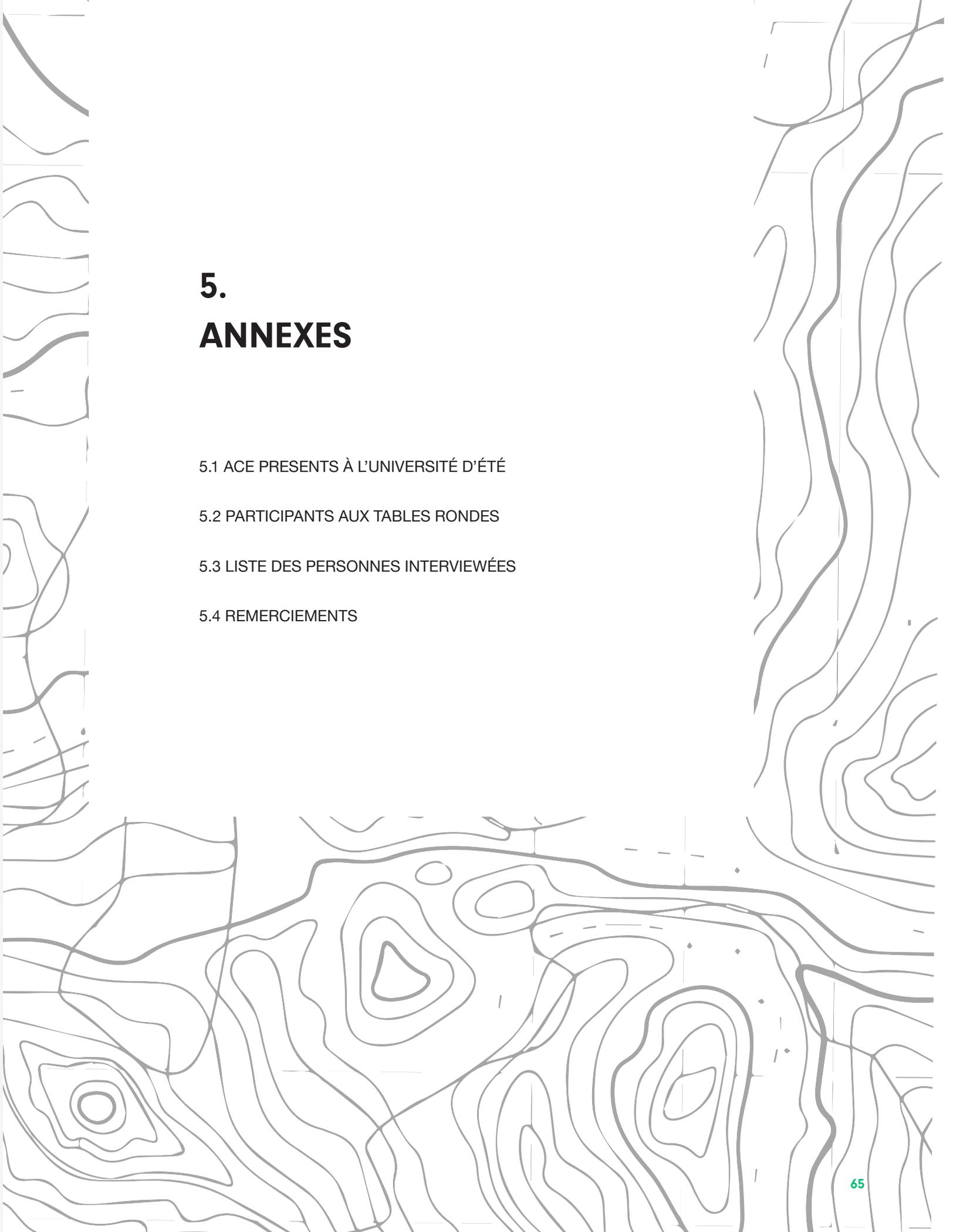
Atelier rural à Saint-Pierre des Nids - par Marc Botineau, ACE - 2017

LA GRANDE MOTTE

dessin de Jean Ballardur, issu de votre ouvrage

"La grande Motte, Cité des Dunes" réalisé par le CAUE de l'Herault - 1994





5.

ANNEXES

5.1 ACE PRESENTS À L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

5.2 PARTICIPANTS AUX TABLES RONDES

5.3 LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES

5.4 REMERCIEMENTS

1 ACE présents à l'Université d'été

ALTHABEGOITY Bernard, DDT 65
APACK Jérôme, DRAC Corse
BALAS Christophe, DDT 69
BARRIQUAND Stéphane, DDT 04
BAULME Agnès, DDT 18
BELUS GUILLAUME, DDT 40
BENIER Guillaume, DRAC Hauts de France
BOIDOT Julien, DDT 32
BOLZE Pierre, DEAL et DAC Réunion
BORGABELLO David, DDT 68
BOTINEAU Marc
BOUVIER Paul, DDT 88
BROUT Suzel, DRAC Occitanie
CHALLES Philippe, DRCA Nouvelle Aquitaine
CHAMBLAS Philippe, DDT 66
CHASLIN Olivier, DDT 22
CHASSAIS Jean-Luc, DREAL Grand-Est
CHESNOT Henri, DDT 83
CLERET Soisick, DDT 17
CUSY Gilles, DDT 09
DA COSTA Natalia, DDT 41
DE BOISMENU Olivier, DDT 67
DEFOS du RAU Isabelle, DDT 45
DESERT Christine, DDT 55
DEVAUX David, DRAC Grand-Est
DOLLE Béatrice, DDT 06
DUCHIER Jean-Louis, DDT 05
DUFLOS Chloé, DDT 81
DUGUET Patrick, DDT 60
DUMONT Grégoire, DDT 21
FERET Emmanuelle, DDT 80
FORGIA Anne, DRAC Nouvelle Aquitaine
GIGNOUX Alain, à la retraite
GRIGNOU Michel, DDT 85
GUYARD Philippe, DEAL et DAC Martinique
HANNOUZ Aline, DGALN-DEB/DHUP
HEAUME Alix, DDT 23
JACQUET Jean-Michel, DGALN-PUCA, DHUP
JACQUOT Catherine, DREAL AURA
JANIN Pierre, DDT 58
JOUQUAND David, DDT 53
KATZ Pablo, DDT 31
LAMBOT Agnès, DDT 34
LAUZERAL Xavier, DDT 27
LEMOINE Stéphane, DDT 56
LE POURVEER Bruno, DDT 08
MANIAQUE Jean-Louis, DDT 89
MANESCAU Isabelle, DDT 64
MURE Edouard, DDT 15
NICOLAS Frédéric, DDT 71
NOURRIGAT Elodie, DRAC AURA
OUHAYOUN Christophe, DDT 12
PAGES Muriel, DRAC Grand-Est
REINHARD Hélène, DDT 42
RENAUDIE Serge, DDT 36
REY Vincent, DDT 47
RICHTER Jan, DDT 70
RISTERUCCI Françoise, DDT 26
ROQUES François, DDT 82
ROUAULT Stéphane, DDT 39
ROUSSELOT Christine, DDT 13
ROY Michel, DDT 30
SAUNIER Frédéric, DDT 02
SAVIGNAT Jean-Michel, DREAL Hauts de France
SCHOEPEN Ludovic, DDT 52
TESSIER Dominique, DDT 46
THOMAS Jean-Philippe, DDT 77
VAN DE WYNGAERT Thierry, DDT 2A
VERRET Pierre-Edouard, DDT 19
WEEKE-DOTTELONDE Phine, DDT 49
WEIZMANN Luc, DREAL Normandie
ZAKARIAN Stanislas, DDT 43

Invités extérieurs :

Stéphan ROSSIGNOL, Maire de la Grande-Motte
Sophie LOUBENS, ABF, ANABF
Daniel ANDERSCH, AUE, A-AUE

2 Participants aux tables rondes

Table ronde 1

- > BRAL Lauriane, chargée de mission territoriale, ANRU
- > DELOMIER-ROLLIN Florence, conseillère pour l'architecture, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, présidente de l'association des conseillers pour l'architecture
- > DUROUSSET Marie-Jeanne, chargée de mission Service Habitat Construction Ville Durable, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- > SCHENFEIGEL Yves, Directeur Départemental des Territoires, DDT 31, président du groupement des DDT(M)
- > TIRTAINE Emmanuel, Directeur Départemental des Territoires adjoint, DDT 15

Table ronde 2 :

- > ALONZO Éric, professeur à École d'architecture de la ville & des territoires Paris Est, co-directeur du DSA d'architecte-urbaniste,
- > BARRES Renaud, architecte, historien et urbaniste, Directeur du CAUE 34
- > CHOTTEAU Patrick, architecte-urbaniste de l'État, secrétaire général adjoint de la MIQCP
- > DUTHEIL Arnaud, architecte, Directeur du CAUE 74
- > VOUILLON Elodie, architecte-urbaniste, Directrice CAUE 33

3 Personnes ayant contribué au questionnaire interne

ACE :

BADIA Marie-Hélène , DRAC Bourgogne-Franche Comté

BELUS Guillaume, DDT 40 et DDT 79

BOIDOT Julien, en disponibilité

BOLZE Pierre, DEAL et DAC Réunion

BONNET Frédéric, en disponibilité

BORGOBELLO David, DDT 68

BOUVIER Paul, DDT 30

CHALLES Philippe, DRAC Nouvelle Aquitaine

CLERET Soisick, DDT 85

CREPU Florence, DDT 59

DESERT Christine, DDT 55

DUFLOS Chloé, DDT 81

FRICOUT-CASSIGNOL Hélène, DDT 50

FRIDE Cécile, DRAC Nouvelle Aquitaine

HANNOUZ Aline, DGALN-DEB/DHUP

HESTERS Jean-Luc, DRAC Bourgogne-Franche Comté

JACQUOT Catherine, DREAL Auvergne Rhone Alpes

JOUQUAND David, DDT 53

LAUVERGEAT Catherine , DDT 91

LE BOURSICOT Olivier, DDT 59

LECONTE Christine, DRAC Normandie

ORSI Lionel, DEAL et DAC Guadeloupe

REICHARDT Gilles, DDT 90

RENAUDIE Serge, DDT 36

ROY Michel , DDT 30

SCALABRE Jean-Paul, DDT 63

URBAIN Pascal, DRIEE et DRIEA Ile de France

WEIZMANN Luc, DREAL Normandie

Personnalités extérieures

FOLLEA Bertrand, président des Paysagistes Conseils de l'Etat

LAJUS Marie, préfète d'Indre-et-Loire

LANDRI Franck, directeur régional des affaires culturelle de Corse

LAURENT Philippe, maire de Sceaux, secrétaire général de l'AMF, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, président du CAUE 92 et de l'URCAUE d'Ile-de-France

MASBOUNGI Ariella, urbaniste de l'Etat, Grand Prix de l'urbanisme 2016

4 Remerciements

Publication de l'association « Corps des architectes-conseils de l'Etat » consacré au séminaire annuel qui s'est déroulé sur les années 2020-21 avec une Université d'Été à la Grande-Motte (34) en Septembre 2020 et un colloque de restitution à Paris (75) en Décembre 2021.

La responsabilité éditoriale incombe au bureau de l'association, élu pour l'exercice annuel 2020 et composé de:

Stéphane Barriquand, président

Hélène Reinhard, première directrice

David Jouquand, deuxième directeur

Henry Chesnot, secrétaire général

Vincent Rey, trésorier

Olivier De Boismenu, membre

Pierre Janin, membre

Dominique Wurtz, membre

Secrétariat et communication : Claude Launay et Stéphanie Rouget.

Le séminaire a été organisé avec les concours de :

- la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du Ministère de la Transition Ecologique (MTE) et du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT)
- la Direction des patrimoines du Ministère de la Culture

L'enquête auprès des ACE, l'animation des tables-rondes, les lettres d'informations, les interviews de personnalités externes ainsi que la synthèse et l'organisation de l'Université d'Été ont été effectués par Bénédicte de Lataulade (Socio en Ville) et Thomas Collet (Un Regard Extérieur).

La synthèse des travaux de l'université d'été a été rédigée par Guy Schwartz.

La conférence « l'ingénierie de territoire à l'épreuve du développement durable » qui a eu lieu le 12/09/2020 a été assurée par Fabienne Suwala, politiste et sociologue, directrice du bureau d'études et de conseil «Stratégies publiques et Territoire» chez EPISTEME.

La coordination éditoriale et le contenu rédactionnel du présent document ont été assurés par Stéphane Barriquand, Henry Chesnot, Sylviane Saget sur la base de la synthèse de l'université d'été.

Un groupe de travail externe au bureau a permis d'initier et d'animer la démarche. Il était composé de : Stéphane Barriquand, Suzel Brout, Olivier De Boismenu, Pierre Janin, Gérard Lance-reau, Christophe Ouhayoun, Hélène Reinhard, Vincent Rey, Stéphane Rouault, Sylviane Saget, Thierry Van de Wyngaert, Dominique Wurtz.

Un échantillon représentatif des ACE a bien voulu répondre aux questions et interviews réalisées par Bénédicte de Lataulade, plusieurs ACE en activités ou retraités ont également envoyé leur participation.

L'animation des ateliers de l'Université d'Été a été assurée par :

- atelier 1 : David Borgobello et Michel Grignou
- atelier 2 : Paul Bouvier et Ludovic Schoepen
- atelier 3 : Agnès Baulme et Christophe Balas
- atelier 4 : Jean-Michel Jacquet et Serge Renaudie
- atelier 5 : Stéphane Rouault et Christine Désert

La restitution du séminaire a eu lieu le 02 décembre 2021 au Couvent des récollets à Paris sur le thème suivant : « Comment contribuer à l'indispensable transition écologique du territoire ? ». La conception et l'animation des débats ont été réalisés par Ariella Masboungi avec les interventions de Franck Boutté environnementaliste, Xavier Clarke, ANABF, Marie Lajus, préfète d'Indre-et-Loire, Philippe Laurent, maire de Sceaux, Emmanuel Tirtaine, DDT57.

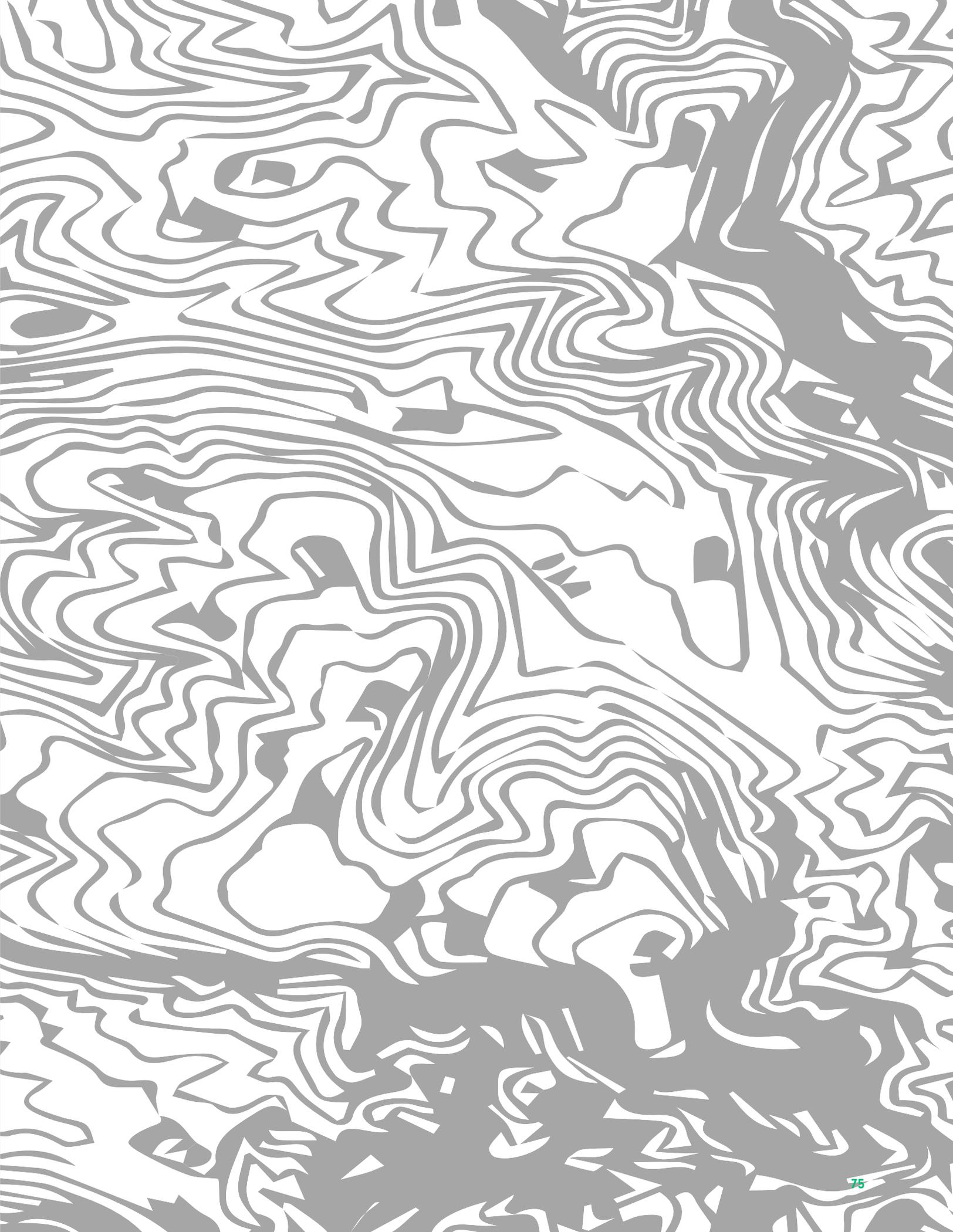
Le bureau de l'association tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à la démarche, en particuliers les intervenants extérieurs qui ont toujours répondu présents.

Maquette et mise en page : SALEZ-POIVREZ

Impression : Impressions Multi-Services - Pantin

La majorité des photos figurant dans ce numéro ont été prises par les Architectes-Conseils lors de leurs missions et aimablement mises à disposition pour cette publication.

Tous droits de reproduction réservés association « Corps des architectes-conseils de l'État »





www.architectes-conseils.org

illustration : plan stylisé de la Butte Rouge à Chatenay-Malabry